

RAPPORT ANNUEL

ANTISÉMITISME EN SUISSE ROMANDE 2025

NI JUIFS

NI FAMINE

FRONTNATIONALSUISSE,
HAUTETFORT.COM

FRONTNATIONALSUISSE,
HAUTETFORT.COM

FRONTNATIONALSUISSE,
HAUTETFORT.COM

CICAD

Coordination Intercommunautaire
contre l'Antisémitisme et la Diffamation

Depuis 2003, la CICAD se charge de collecter, d'enregistrer et d'analyser les signalements des victimes, des témoins ainsi que les documents et textes antisémites.

La CICAD conseille et soutient les victimes d'antisémitisme dans leurs démarches. Chaque situation mérite une attention particulière et une réponse adaptée.

Vous êtes victime ou témoin d'un acte antisémite ?

Vous avez constaté un contenu antisémite sur un média ou sur internet ?

Contactez-nous par téléphone au :
+41 22 321 48 78

à l'adresse suivante :
cicad@cicad.ch

ou remplissez le formulaire sur :
www.cicad.ch

Sommaire

	L'essentiel en bref	04
	Edito de Johanne Gurfinkiel, Regarder la réalité en face	05
	Statistiques	07
	• Évolution de l'antisémitisme au cours de l'année 2015-2025	08
	• Évolution de l'antisémitisme au cours de l'année 2025	09
	• Actes antisémites répartis par catégorie	10
	• Typologie des actes antisémites	11
	• Part des incidents antisémites survenus en ligne et hors ligne – 2025	12
	• Signalements et traitement des cas	13
	Analyse	14
	• Tendances transversales communes	15
	• Antisémitisme dans les établissements scolaires	18
	• Escalade et manifestations d'antisémitisme dans les universités romandes	22
	• Antisémitisme en ligne et radicalisation numérique	27
	• Études de cas représentatifs :	30
	• Swiss National Front – Promotion du nazisme politisé et diffusion de contenus antisémites	31
	• La Hallebarde : Une plateforme extrémiste au cœur de la banalisation de l'antisémitisme en Suisse	32
	• Cas marquants 2025	33
	• L'espace public romand comme vecteur de radicalisation : inscriptions murales, mobilisations de rue et légitimation progressive du discours antisémite	46
	• Les manifestations anti-israéliennes en Suisse romande – Chronologie analytique 2025. Introduction générale – Une année de radicalisation progressive	48
Rédaction Einat, Johanne Gurfinkiel	• Attaques contre la CICAD	54
Supervision Johanne Gurfinkiel	• Résumé des activités juridiques 2025	57
	• Contexte international	60
Mise en page Line, Mickaël	Recommandations	62
Iconographie CICAD, Peter Byrne/AP	Annexes	64
	• Méthodologie	64
	• Définitions	65
	• Législation suisse	69
	Glossaire des termes antisémites	71

L'essentiel en bref

20,5%
d'actes
négationnistes

808
actes recensés
en février 2025
dans un contexte de forte
attention médiatique
internationale autour de
l'accord de cessez-le-feu
conclu entre Israël et le
Hamas

augmentation de
16,5%
des actes graves
et sérieux
127 cas
agressions, harcèlement,
insultes, menaces
ciblées

2438
actes antisémites
recensés en Suisse
romande en 2025

Regarder la réalité en face



La lutte contre l'antisémitisme commence par une exigence simple: regarder la réalité en face et la nommer avec précision.

Les chiffres sont alarmants. En 2025, la CICAD a recensé **2'438 actes antisémites en Suisse romande**, un niveau jamais atteint depuis la mise en place de notre dispositif de monitoring.

Mais derrière ces chiffres se trouvent des réalités bien concrètes : des élèves pris pour cible dans les écoles, des familles confrontées à l'insulte ou à la menace, des citoyens agressés dans l'espace public. Chaque signalement correspond à une situation vécue et rappelle que l'antisémitisme n'est pas une abstraction statistique.

Ces chiffres ne traduisent pas seulement une hausse des incidents : ils révèlent aussi une transformation des formes que prend aujourd'hui l'antisémitisme.

L'antisémitisme n'a pas disparu : il a changé de langage.

Si les formes traditionnelles, théories du complot, négationnisme, accusations de double loyauté, demeurent bien présentes, une autre dynamique s'affirme aujourd'hui avec une visibilité croissante : celle d'un antisémitisme qui s'exprime désormais à travers le langage de l'antisionisme radical.

Ce que certains chercheurs décrivent comme un « nouvel antisémitisme » repose souvent sur

une substitution lexicale stratégique. Le terme « sioniste » est utilisé comme un euphémisme ou un code permettant de désigner des Juifs tout en évitant l'usage explicite d'un vocabulaire antisémite. Cette rhétorique permet à ses auteurs de prétendre cibler une idéologie politique, alors même que les propos visent en réalité une communauté ethnoreligieuse dans son ensemble.

Les slogans tels que « **Tout le monde déteste les sionistes** », entendus lors de manifestations à Genève ou à Lausanne, illustrent clairement cette stratégie sémantique. On a également pu entendre le slogan « **Pas de sionistes dans nos quartiers, pas de quartier pour les sionistes** », qui traduit explicitement une logique d'exclusion visant des individus en raison de leur identité réelle ou supposée.

Ce type de slogan est particulièrement révélateur : sous couvert d'une rhétorique politique, il exprime en réalité une logique d'exclusion visant des individus identifiés comme juifs et les désigne comme indésirables dans l'espace social.

Derrière la critique d'un État ou d'une politique étrangère peut ainsi se dissimuler une intention discriminatoire visant des personnes en raison de leur identité juive.

La critique d'Israël appartient pleinement au débat démocratique.

Mais lorsque cette critique se transforme en négation du droit du peuple juif à l'autodétermination ou en stigmatisation de personnes juives en raison de leur identité réelle ou supposée, elle cesse d'être une critique politique : elle devient une forme contemporaine d'antisémitisme.

Dans ce contexte, la question des mots et des définitions devient centrale. Nommer précisément les phénomènes n'est pas un exercice théorique : c'est une condition essentielle pour pouvoir identifier, analyser et combattre efficacement l'antisémitisme sous ses formes contemporaines.

La CICAD a fait un choix clair, qui rejoint celui de nombreuses institutions internationales et organisations spécialisées travaillant sur ces questions : s'appuyer sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). **Organisation intergouvernementale réunissant aujourd'hui 35 États membres, l'IHRA constitue l'un des principaux cadres internationaux de coopération en matière de recherche, d'éducation et de mémoire de la Shoah.** Sa définition opérationnelle s'est progressivement imposée comme un outil de référence pour comprendre et identifier les manifestations contemporaines de l'antisémitisme.

Il convient de rappeler un point essentiel : les critères d'analyse utilisés par la CICAD, fondés notamment sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de

l'Holocauste (IHRA), n'ont pas été modifiés. Ils sont appliqués de manière constante depuis de nombreuses années et sont clairement présentés dans ce rapport. Cette stabilité méthodologique est indispensable pour garantir la cohérence du suivi et permettre une lecture fiable de l'évolution du phénomène dans le temps.

Cette exigence de rigueur et de clarté s'inscrit dans un contexte où la lutte contre l'antisémitisme ne peut être portée par une seule organisation. Elle repose aussi sur l'engagement d'élus, d'institutions et d'acteurs de la société civile.

Il faut saluer les nombreux élus, responsables institutionnels et acteurs de la société civile qui, ces derniers mois, se sont élevés aux côtés de la CICAD pour dénoncer l'antisémitisme et défendre un débat public fondé sur la responsabilité et le respect.

Leur engagement contraste avec celui de **certains acteurs qui cherchent à mener des campagnes de délégitimation contre la CICAD**, parfois au moyen de discours incendiaires qui contribuent à détériorer le climat public.

Dans ce contexte, certains ressorts classiques de l'antisémitisme ont également refait surface avec une inquiétante banalisation. Les accusations de « **double allégeance** », qui prétendent mettre en doute la loyauté des Juifs à l'égard de leur pays de de citoyenneté, se sont imposées dans certains discours publics ou militants. Ces insinuations, qui appartiennent à l'histoire longue de l'antisémitisme européen,

visent à placer les Juifs dans une position suspecte, comme s'ils étaient par nature extérieurs à la communauté nationale.

Cette rhétorique entre aujourd'hui en résonance avec certaines formes d'antisionisme radical. En associant systématiquement les Juifs, où qu'ils vivent, aux politiques de l'État d'Israël, ces discours réactivent l'idée ancienne selon laquelle les Juifs seraient porteurs d'une loyauté étrangère. Sous des formes renouvelées, c'est une vieille mécanique antisémite qui ressurgit.

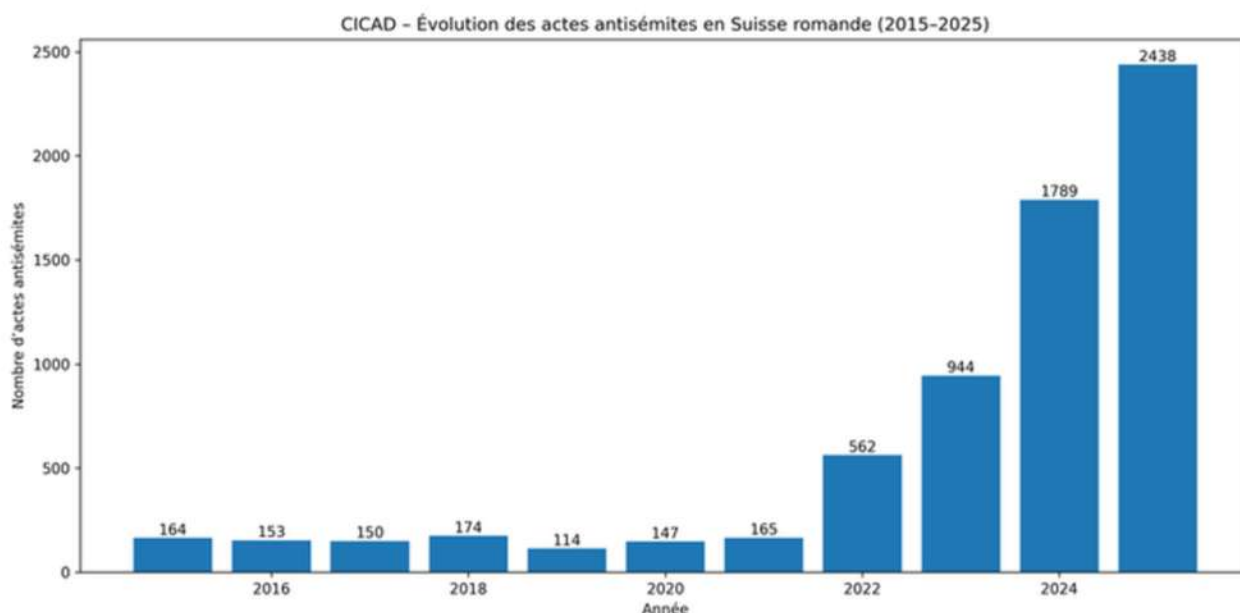
Les termes évoluent, les contextes changent, mais les logiques de suspicion et de stigmatisation demeurent. C'est précisément cette capacité d'adaptation de l'antisémitisme qui impose aujourd'hui de l'identifier avec lucidité et de le nommer sans ambiguïté.

Lorsqu'une société hésite à nommer l'antisémitisme, elle fragilise les fondements mêmes de sa démocratie et ouvre la voie à sa banalisation.

Statistiques



Évolution de l'antisémitisme au cours de l'année 2015-2025



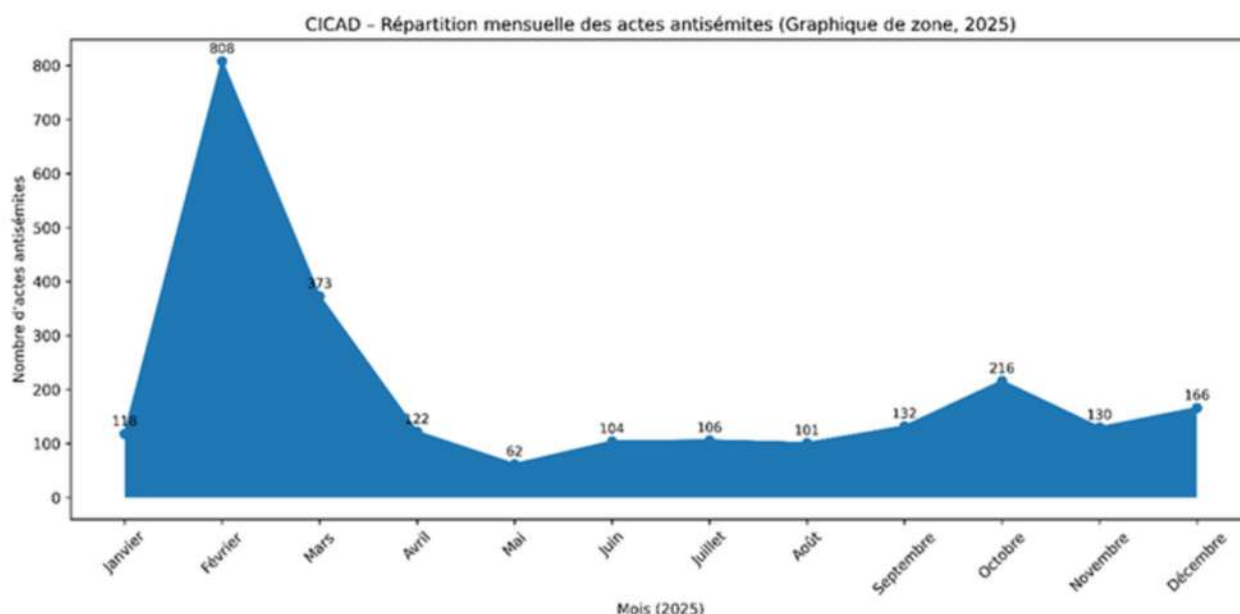
Le graphique ci-dessus met en évidence l'évolution du nombre d'actes antisémites recensés par la CICAD entre **2015 et 2025**. L'analyse des données fait apparaître une transformation progressive de la dynamique du phénomène au cours de la dernière décennie. Entre **2015 et 2021**, le nombre d'incidents enregistrés demeure relativement stable, oscillant généralement entre une centaine et environ cent soixante-dix cas par an. L'antisémitisme reste ainsi présent en Suisse romande durant cette période, mais sans variation quantitative majeure.

Une première rupture apparaît en **2022**, avec une augmentation significative atteignant **562 cas recensés**. Cette progression s'explique notamment par l'élargissement du monitoring numérique effectué par la CICAD, qui inclut désormais un suivi plus systématique des contenus publiés sur diverses plateformes en ligne et réseaux sociaux. Cette période correspond également à un contexte

international marqué par la circulation accrue de discours complotistes, dans le sillage de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine.

À partir de **2023**, une augmentation particulièrement marquée est observée. Le nombre d'actes antisémites recensés passe à **944 cas en 2023**, puis à **1789 cas en 2024**, avant d'atteindre **2438 cas en 2025**. Cette évolution s'inscrit dans le contexte international consécutif à l'attaque du Hamas du **7 octobre 2023** et à la guerre à Gaza, qui ont contribué à une forte polarisation du débat public et à une augmentation significative des discours antisémites, notamment dans l'espace numérique. Entre **2024 et 2025**, le nombre d'incidents enregistrés augmente encore de **649 cas, soit une progression d'environ 36 %**, confirmant la poursuite d'une dynamique préoccupante caractérisée par une diffusion accrue de contenus antisémites, en particulier sur internet et les réseaux sociaux.

Évolution de l'antisémitisme au cours de l'année 2025



L'analyse de la répartition mensuelle des incidents antisémites permet de mettre en évidence certaines **corrélations avec le contexte géopolitique international**, en particulier lorsque les événements liés au conflit israélo-palestinien font l'objet d'une forte médiatisation.

Ce graphique met en évidence les variations des actes antisémites recensés en **2025**, avec des fluctuations marquées au cours de l'année. Au cours des premiers mois, le nombre d'incidents est resté élevé, atteignant un **pic particulièrement marqué en février**. Cette augmentation intervient dans un contexte de forte attention médiatique internationale autour de l'**accord de cessez-le-feu conclu à la mi-janvier 2025 entre Israël et le Hamas**, entré en vigueur le 19 janvier, ainsi que des premières phases d'**échanges d'otages et de prisonniers**, largement relayées dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Par la suite, une **baisse progressive** a été observée au printemps, bien que le nombre d'incidents soit resté à un niveau relativement élevé au regard des années précédentes. Durant la période estivale, le nombre d'actes antisémites s'est maintenu à un niveau globalement stable.

À l'automne, **une nouvelle hausse significative a été enregistrée en octobre**, dans un contexte de **polarisation politique et médiatique persistante autour du conflit israélo-palestinien**, alimentée notamment par les débats internationaux relatifs à l'évolution du conflit et aux discussions autour d'un éventuel cessez-le-feu et des négociations concernant les otages.

Ces données illustrent une nouvelle fois la corrélation étroite entre les développements géopolitiques au Moyen-Orient et l'évolution des incidents antisémites observés en Suisse romande, en particulier dans l'espace numérique.

Actes antisémites répartis par catégorie

Gravité des actes antisémites

Afin d'analyser la gravité des incidents recensés, la CICAD distingue **trois niveaux de gravité**.

Actes préoccupants et indicateurs

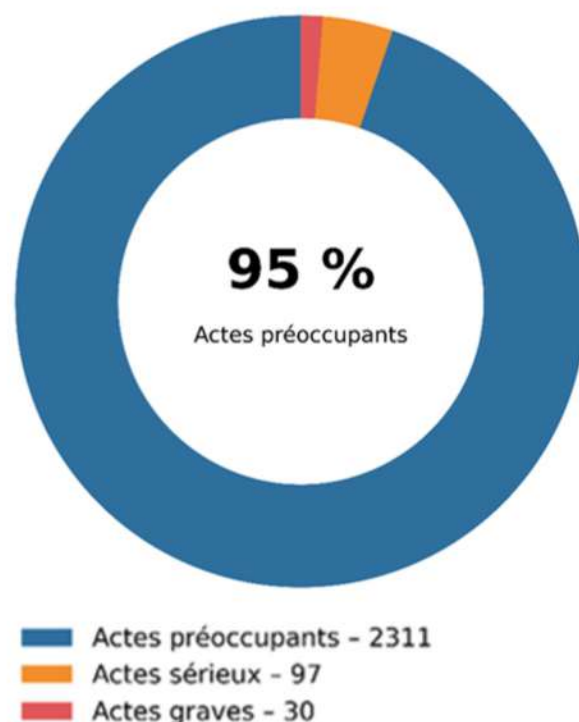
Il s'agit de **propos antisémites divers, non ciblés**, notamment ceux diffusés sur internet.

Actes sérieux

Il s'agit d'atteintes à la **sensibilité des personnes et aux biens identifiés comme juifs**, par exemple des courriers, des graffitis ou des propos antisémites tenus dans des discours publics.

Actes graves

Il s'agit d'atteintes à **l'intégrité des personnes et des biens identifiés comme juifs**, telles que des agressions, du harcèlement, des insultes, des menaces ciblées, des actes de désacralisation, ou encore l'incendie ou la destruction de bâtiments



La comparaison avec les données de 2024 montre une **augmentation des actes antisémites les plus graves**.

En effet, le nombre cumulé des **actes graves et sérieux** est passé de **109 incidents en 2024 à 127 en 2025**, soit une **hausse d'environ 16 %**.

Cette évolution indique que, malgré la prédominance des incidents classés comme « préoccupants », les actes impliquant des atteintes plus directes aux personnes ou aux biens identifiés comme juifs demeurent à un niveau préoccupant et connaissent même une légère progression.

Typologie des actes antisémites

Nous répartissons les actes antisémites dans plusieurs catégories :

Antisémitisme “traditionnel” : se réfère aux allégations antisémites traditionnelles, qui vont des critiques physiques aux insultes dégradantes, en passant par les accusations de double allégeance.

Antisémitisme / Antisionisme : l'expression d'une volonté d'éradication du seul État juif, la négation du droit des Juifs à un état souverain, ainsi que la nazification d'Israël.

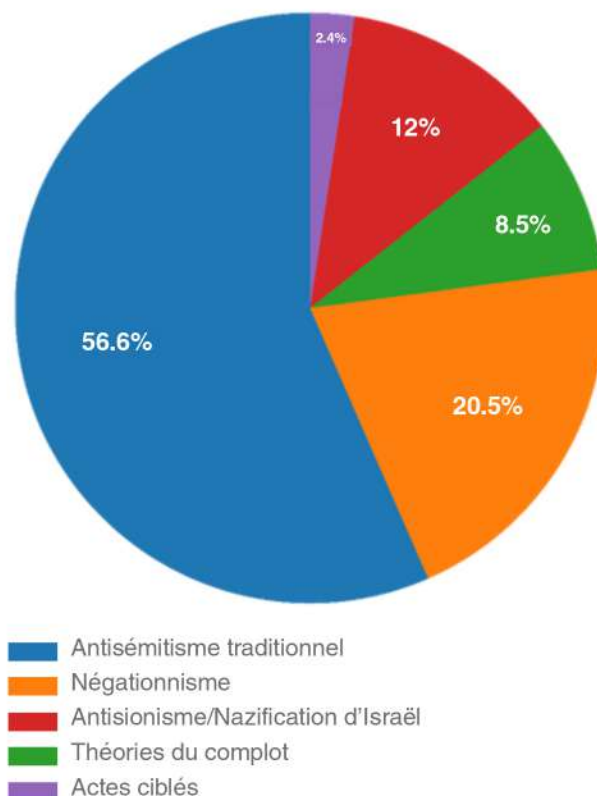
Actes ciblés : lorsque des personnes et/ou des institutions sont visées et attaquées parce que Juives.

Négationnisme : négation et/ou minimisation de la Shoah.

La théorie du complot juif : est une croyance mensongère attribuant aux Juifs des conspirations visant à dominer le monde, notamment dans les domaines de la politique et de l'économie. Ces théories, comme *Les Protocoles des Sages de Sion*, ont été utilisées pour justifier la persécution et la discrimination des Juifs tout au long de l'Histoire.

La répartition des incidents antisémites selon leur typologie met en évidence la prédominance de l'antisémitisme dit « traditionnel ».

En 2025, 1379 incidents, soit **plus de la moitié des incidents recensés (56,6 %)**, relèvent de cette catégorie. Il s'agit principalement de propos antisémites classiques, d'insultes, de stéréotypes antijuifs ou d'accusations de double



loyauté, souvent diffusés dans l'espace numérique.

Le négationnisme constitue la deuxième catégorie la plus importante, avec **501 incidents (20,5 %)**. Ces cas incluent la négation ou la minimisation de la Shoah, ainsi que la diffusion de contenus révisionnistes, principalement sur internet et les réseaux sociaux.

Les incidents liés à **l'antisionisme radical ou à la nazification d'Israël** représentent **292 cas (12 %)**. Ces contenus consistent notamment en comparaisons entre Israël et le régime nazi ou en appels à la disparition de l'État d'Israël.

Les théories du complot visant les Juifs représentent **207 incidents (8,5 %)**. Elles reposent sur des narratifs complotistes

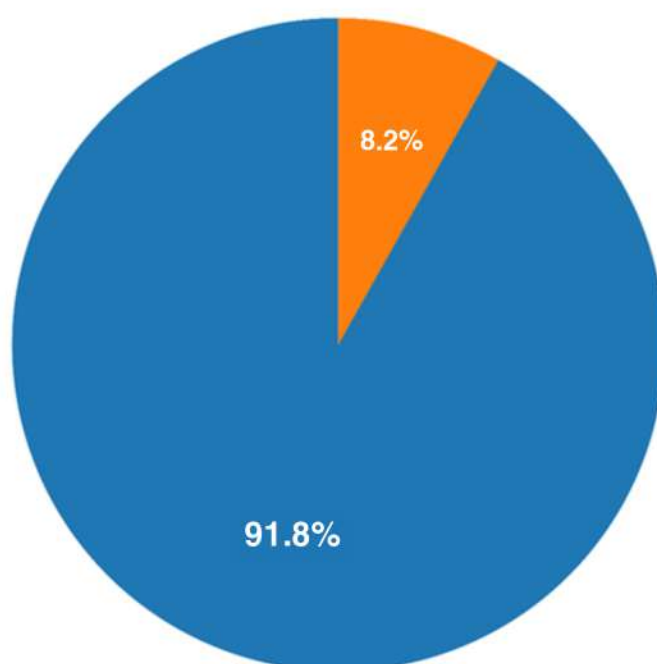
attribuant aux Juifs un pouvoir occulte sur la politique, l'économie ou les médias.

Enfin, **59 incidents (2,4 %)** correspondent à des **actes ciblés**, c'est-à-dire des situations dans lesquelles des personnes ou des institutions ont été directement visées en raison de leur identité juive.

Dans l'ensemble, ces données montrent que l'antisémitisme observé en 2025 demeure majoritairement **discursif et diffusé dans l'espace numérique**, tout en s'inscrivant dans des formes idéologiques relativement classiques.

Part des incidents antisémites survenus en ligne et hors ligne – 2025

■ Actes antisémites en ligne
■ Actes antisémites hors ligne



En **2025**, la grande majorité des incidents antisémites recensés se sont produits en ligne. Au total, **2 239 cas, soit 91,8 %** des incidents, ont été diffusés **sur internet ou sur les réseaux sociaux**. Ces contenus comprennent principalement des propos antisémites, des théories du complot, des comparaisons avec le nazisme ou encore des messages de délégitimation visant les Juifs ou l'État d'Israël.

Les actes antisémites survenus **hors ligne** représentent quant à eux **8,2 %** des incidents recensés, soit **199 cas**. Ils incluent notamment des graffitis, des affiches ou des autocollants antisémites, ainsi que des insultes, des menaces ou des incidents visant des personnes ou des institutions identifiées comme juives dans l'espace public, lors de manifestations ou dans certaines institutions.

Ces données confirment que l'antisémitisme observé en 2025 se manifeste principalement dans l'espace numérique, tandis que les incidents survenus hors ligne, bien que moins nombreux, demeurent particulièrement visibles et préoccupants.



Signalements et traitement des cas

En **2025**, la CICAD a reçu **plus de 3000 signalements** concernant des contenus ou incidents potentiellement antisémites. La majorité de ces signalements nous parvient **via notre site internet**, à travers le formulaire « Signaler un acte », ainsi que par **courriel direct**. Une part importante de l'information nous est également transmise **via les réseaux sociaux**, lorsque des utilisateurs nous identifient dans des publications ou attirent notre attention sur des contenus problématiques. Certains signalements nous parviennent également **par téléphone** ou par d'autres canaux de contact direct.

Il est important de souligner que le nombre de signalements ne correspond pas nécessairement au nombre de cas retenus dans nos statistiques. Il arrive fréquemment qu'**un même incident soit signalé par plusieurs personnes**, ce qui entraîne des doublons. Par ailleurs, certains signalements concernent des faits qui **ne se sont pas produits en Suisse romande**, qui constitue le périmètre d'observation de la CICAD. D'autres signalements, après analyse, ne relèvent pas de l'antisémitisme.

Chaque signalement fait donc l'objet d'un **processus rigoureux de documentation, de vérification et d'analyse**. La CICAD accorde une importance particulière à l'**identification et à la vérification des sources**. Lorsqu'un incident est signalé à partir d'une publication en ligne, d'un article de presse ou d'un

contenu diffusé sur les réseaux sociaux, nous procédons à une **vérification du contexte et de l'authenticité de l'information**. Ce travail peut parfois nécessiter du temps, notamment lorsque des vérifications complémentaires ou des échanges avec différents acteurs sont nécessaires.

À l'issue de ce processus, une **analyse approfondie** est menée afin de déterminer si l'incident correspond à un acte antisémite. Cette évaluation s'appuie notamment sur la **définition de l'antisémitisme de l'IHRA**, qui constitue le cadre de référence utilisé par la CICAD. Seuls les incidents répondant à ces critères sont finalement **enregistrés comme cas antisémites** dans notre base de données et intégrés dans l'analyse statistique du rapport.

Une fois le cas qualifié, la CICAD évalue les suites à lui donner. Dans certains cas, l'incident est **documenté à des fins statistiques et analytiques**. Dans d'autres situations, la CICAD peut être amenée à **intervenir directement**, par exemple en demandant aux autorités compétentes le **retrait de graffitis antisémites dans l'espace public**, en dialoguant avec la **direction d'un établissement scolaire**, en **accompagnant la victime**, ou encore en sollicitant une **consultation juridique** afin d'évaluer l'opportunité d'un **dépôt de plainte pénale**.

Analyse



Analyse générale

Tendances transversales communes

L'année 2025 marque une consolidation des expressions contemporaines de l'antisémitisme, dont le recours marqué à l'antisionisme révélant une structuration durable qui dépasse largement la seule accumulation d'incidents.

Les faits recensés dans l'espace numérique, sur les campus universitaires, lors de manifestations ou au sein du système scolaire s'inscrivent désormais dans des logiques transversales. L'analyse des situations observées au cours de l'année fait apparaître trois tendances structurelles.

Premièrement, l'usage du terme « sioniste » comme substitut lexical permettant de désigner des Juifs tout en revendiquant un discours prétendument politique.

Ce glissement sémantique entretient une ambiguïté stratégique. Il autorise la stigmatisation collective sous couvert de critique idéologique, brouille les repères juridiques et complique l'identification de l'antisémitisme.

Deuxièmement, la banalisation des comparaisons avec la Shoah et le nazisme. Ces analogies, de plus en plus présentes dans certains espaces militants, académiques

ou numériques, participent à une relativisation du génocide des Juifs. Elles alimentent des mécanismes d'inversion accusatoire et contribuent à fragiliser la mémoire historique comme référence normative.

Troisièmement, une polarisation sociale croissante favorise des dynamiques de radicalisation. La fragmentation du débat public, l'intensification des logiques d'affrontement identitaire et la viralité des contenus numériques réduisent les espaces de nuance. Dans ce contexte, les discours antisémites trouvent des vecteurs de diffusion plus rapides et une tolérance accrue dans certains segments de la société.

Ces dynamiques ne constituent pas des phénomènes propres à la Suisse romande. Elles s'inscrivent dans des évolutions observées à l'échelle européenne et internationale. Leur déclinaison locale présente toutefois des spécificités qu'il convient d'identifier avec précision afin d'adapter les réponses institutionnelles, éducatives et politiques.

« Sionistes » comme langage codé

En 2025, la CICAD a documenté la diffusion répétée de slogans tels que « Tout le monde déteste les sionistes » ou « Nos rues ne seront jamais sionistes », tant en ligne que lors de mobilisations publiques.

Ce recours systématique au terme « sioniste » fonctionne, dans de nombreux cas, comme un substitut collectif visant des personnes identifiées comme juives. Cette substitution lexicale permet de présenter des propos hostiles comme relevant d'une critique politique tout en opérant une désignation identitaire.

Les rapports 2024–2025 de l'Anti-Defamation League (ADL) soulignent une augmentation des incidents où l'antisémitisme sert de vecteur discursif à des formes contemporaines d'antisémitisme [1]. Le Community Security Trust (CST) au Royaume-Uni observe une tendance similaire, notamment dans le contexte des mobilisations liées au conflit au Moyen-Orient [2].

En Suisse romande, cette dynamique s'est manifestée non seulement dans les slogans de rue et les réseaux sociaux, mais également dans certains contextes universitaires, où la désignation des « sionistes » a été employée dans un sens englobant et stigmatisant.

Banalisation de la Shoah et comparaisons au nazisme

Une seconde tendance transversale concerne la multiplication des comparaisons entre Israël, le conflit au Moyen-Orient et la Shoah

ou le régime nazi.

En 2025, la CICAD a observé :

- des visuels diffusés en ligne assimilant Israël à l'Allemagne nazie ;
- des slogans établissant des parallèles entre Gaza et Auschwitz ;
- des expositions universitaires intégrant des analogies historiques ;
- des caricatures présentant des «sionistes» comme équivalents aux nazis.

Ces comparaisons participent à une relativisation du génocide des Juifs et à une inversion symbolique des rôles entre victimes et bourreaux.

Le Kantor Center (Université de Tel-Aviv) et l'ADL ont relevé, dans leurs rapports récents, une intensification des analogies nazies dans le discours public et militant depuis 2023, avec une persistance notable en 2024–2025 [1][3].

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) souligne également que les comparaisons systématiques avec le nazisme constituent un indicateur d'antisémitisme contemporain lorsqu'elles visent à délégitimer collectivement les Juifs ou l'État d'Israël [5].

En 2025, en Suisse romande, l'intégration de ces analogies dans des contextes académiques et militants témoigne d'un affaiblissement des tabous historiques.

Polarisation et radicalisation sociale

La troisième tendance observée en 2025 est une polarisation sociale accrue, amplifiée par

par les réseaux sociaux et les mobilisations liées au conflit au Moyen-Orient.

Les signalements reçus par la CICAD indiquent :

- Une tendance à essentialiser les individus en les assignant à un « camp oppresseur » en raison de leur identité juive ou israélienne
- une réduction de l'espace du débat nuancé ;
- une convergence ponctuelle entre rhétoriques issues de l'extrême droite et de certaines mouvances radicales de gauche et d'extrême gauche autour de narratifs antisionistes.
- un abaissement du seuil de tolérance à l'égard d'expressions antisémites, désormais intégrées dans certains registres militants ou numériques.

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) souligne que les environnements numériques favorisent des processus d'auto-radicalisation et d'amplification rapide des discours extrémistes [6].

Europol observe également que les crises géopolitiques peuvent servir de catalyseur à la radicalisation et à la diffusion de narratifs haineux [7].

En 2025, cette polarisation a eu plusieurs effets concrets en Suisse romande :

- fragilisation du sentiment de sécurité de membres de la communauté juive ;
- autocensure accrue dans certains milieux académiques ;
- normalisation progressive de discours auparavant marginalisés.

Il convient de souligner que la critique politique ne relève pas de l'antisémitisme. Toutefois, l'année 2025 met en lumière des zones de glissement où la conflictualité géopolitique se transforme en stigmatisation identitaire.

Sources

[1] Anti-Defamation League (ADL) Audit of Antisemitic Incidents 2024–2025

<https://www.adl.org>

[2] Community Security Trust (CST) Antisemitic Incidents Report 2024/2025

<https://cst.org.uk>

[3] Kantor Center for the Study of Contemporary European Jewry Annual Report on Antisemitism Worldwide 2024/2025

<https://kantorcenter.tau.ac.il>

[4] International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) Working Definition of Antisemitism

<https://www.holocaustremembrance.com>

[5] European Union Agency for Fundamental Rights (FRA) Antisemitism – Overview of Data Available in the European Union

<https://fra.europa.eu>

[6] Service de renseignement de la Confédération (SRC) Rapport sur la sécurité de la Suisse 2024/2025

<https://www.vbs.admin.ch>

[7] Europol EU Terrorism Situation and Trend Report (TE-SAT)

<https://www.europol.europa.eu>

Antisémitisme dans les établissements scolaires

Installation durable de l'antisémitisme en milieu scolaire

L'année 2025 confirme et approfondit une tendance observée depuis 2023 : l'installation progressive et durable de manifestations antisémites en milieu scolaire en Suisse romande. Alors que les années précédentes avaient été marquées par des pics conjoncturels liés au contexte international, 2025 se caractérise par une extension du phénomène vers des publics plus jeunes et par une diversification préoccupante de ses formes d'expression.

Les cas recensés au cours de l'année montrent que l'antisémitisme ne relève plus d'incidents isolés. Il s'inscrit dans un climat persistant qui affecte les élèves et, dans certains cas, interroge la capacité des institutions à garantir un environnement éducatif sûr et serein.

Les situations signalées révèlent une pluralité de manifestations : violences physiques, harcèlement répété, déversement de propos politiques et idéologiques, diffusion de symboles nazis, dégradations ciblées et exclusion sociale à destination de personnes identifiées comme juives. Un élément particulièrement préoccupant réside dans l'abaissement de l'âge des auteurs et des victimes, des incidents ayant été constatés dès l'école primaire.

Manifestations physiques et menaces directes

Dans le canton de Genève, un élève juif a été frappé, étranglé, insulté et menacé de mort en référence à la Shoah. Des cris antisémites et des coups ont également été signalés devant son domicile. Ce cas illustre un franchissement de seuil, l'hostilité antisémite débordant du cadre strictement scolaire pour atteindre la sphère privée.

Dans un établissement primaire, une fillette juive de 7 ans a été prise pour cible par un élève plus âgé lui enjoignant de « changer de religion », l'accusant en lien avec le conflit au Moyen-Orient et la soumettant à des moqueries répétées. Malgré une intervention initiale, les faits se sont reproduits, révélant la difficulté à endiguer certaines dynamiques lorsqu'elles ne sont pas traitées de manière systémique.

Un incident comparable a été signalé lors d'un camp d'été à Genève. Un enfant de 7 ans ayant déclaré « Je suis juif » a été verbalement exclu par plusieurs camarades, certains mimant des tirs d'arme à feu et affirmant que « les Juifs ne devraient pas faire partie de ce monde ». L'institution concernée a réagi rapidement en rencontrant la famille et en identifiant les enfants impliqués. Cette réaction démontre qu'une réponse institutionnelle claire et immédiate constitue un facteur déterminant pour contenir l'escalade.

Expressions symboliques et banalisation collective

Dans plusieurs établissements, des symboles nazis ont été exhibés ou diffusés, posant la question de la capacité des institutions scolaires à prévenir et sanctionner ces dérives. Dans le canton de Berne, deux élèves juives ont subi des saluts nazis répétés, la présence de croix gammées et une mise à l'écart sociale.

Dans le canton de Vaud, un élève de primaire a tracé une croix gammée et a délibérément conduit une élève juive de 11 ans pour la lui montrer.

À Lausanne, un élève a dessiné une croix gammée sur sa table en sachant que son enseignant était juif.

Dans un autre établissement vaudois, une affiche représentant une enseignante juive a été vandalisée par l'ajout d'une étoile de David et d'une caricature stéréotypée, associant antisémitisme classique et marquage identitaire.

En 9e année, durant un cours de géographie, un groupe d'environ dix élèves **a effectué à plusieurs reprises un salut nazi** en riant, à l'insu de l'enseignante. Selon les témoignages, l'incident n'était pas isolé mais répétitif, illustrant un phénomène de banalisation collective et d'effet de groupe.

Radicalisation discursive

Au niveau secondaire II, un élève de 17 ans dans le canton de Vaud a déclaré que les déportations étaient justifiées et que les nazis

étaient « *du bon côté de l'Histoire* », qualifiant un discours d'Himmler de « *logique* ».

Dans le canton de Genève, un élève a affirmé que « *les nazis étaient intelligents et ont fait du bien aux Allemands* ».

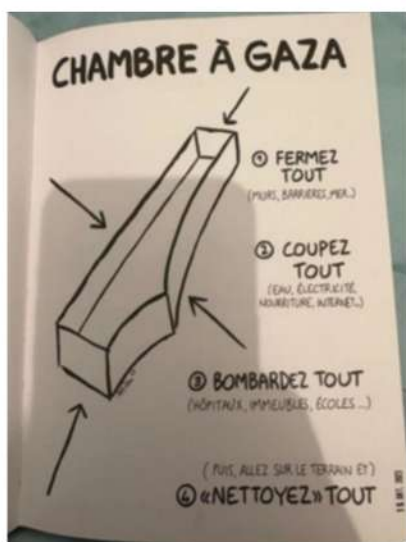
Ces propos traduisent une radicalisation discursive dépassant la simple provocation et s'inscrivent dans une forme de réhabilitation explicite d'idéologies antisémites.

Cadre pédagogique et climat de tension

Suite à des signalements parentaux concernant la présence du livre « *Gaza. Est-ce que vous nous voyez vraiment ?* » dans une classe du canton de Vaud, la CICAD a sollicité des clarifications auprès des autorités compétentes. L'analyse du contenu met en évidence des messages fortement polarisés relatifs au conflit au Moyen-Orient, notamment une opposition présentant ***l'antisémitisme comme une « honte » et l'antisionisme comme un « devoir »***.

Le livre comporte également une illustration intitulée « *Chambre à Gaza* », représentant la bande de Gaza comme une chambre à gaz et établissant une analogie implicite avec les chambres à gaz utilisées par le régime nazi durant la Shoah.

Dans un contexte scolaire, une telle formulation peut être interprétée comme une légitimation implicite d'attitudes hostiles envers des élèves juifs et contribuer à un climat de tension au sein de la classe.



Extraits du livre « Gaza. Est-ce que vous nous voyez vraiment ? »

Exclusion sociale et atteintes au personnel enseignant

Des cas répétés d'isolement et de moqueries visant des élèves juifs ont été signalés dans plusieurs établissements. Certains élèves ont été exclus par leurs camarades en raison de leur origine.

Par ailleurs, des membres du personnel enseignant d'origine juive ont également été visés par des manifestations antisémites explicites. À Lausanne, un élève a dessiné une croix gammée sur sa table en sachant que son enseignant était juif. Dans un autre établissement vaudois, une affiche représentant une enseignante juive a été vandalisée par l'ajout de symboles et de stéréotypes antisémites. Ces actes démontrent que la stigmatisation ne se limite pas aux élèves, mais peut également atteindre l'autorité pédagogique elle-même, contribuant à fragiliser le cadre éducatif.



Une affiche représentant une enseignante juive a été vandalisée par l'ajout de symboles et de stéréotypes antisémites.

Réticence au signalement liée à la crainte de représailles et réponses institutionnelles inégales

L'année 2025 est également marquée par une réticence croissante des familles à signaler les incidents, par crainte de représailles sociales ou scolaires. Cette tendance crée une zone d'ombre qui rend difficile l'évaluation exhaustive du phénomène.

Les réponses institutionnelles apparaissent variables. Si certains établissements ont réagi avec diligence, d'autres ont appliqué des sanctions perçues comme symboliques ou n'ont pris aucune mesure malgré des signalements répétés. L'inaction ou les réponses insuffisantes contribuent à la normalisation du phénomène et renforcent le sentiment d'impunité.

Conclusions et recommandations

Les éléments observés en 2025 confirment que l'antisémitisme en milieu scolaire s'inscrit désormais dans une dynamique structurelle. L'abaissement de l'âge des élèves impliqués, la banalisation de symboles nazis, l'expression de justifications explicites du nazisme et l'importation non contextualisée de narratifs géopolitiques dans les salles de classe constituent des signaux d'alerte clairs.

Garantir un environnement scolaire sûr et exempt de toute forme d'antisémitisme constitue une responsabilité fondamentale des autorités éducatives et nécessite une mobilisation durable.

Au regard des cas documentés, la CICAD recommande :

1. **La mise en place de protocoles cantonaux clairs** et harmonisés pour le traitement des actes antisémites, incluant des procédures de signalement sécurisées et un suivi documenté des mesures prises.
2. **Le renforcement obligatoire de la formation continue** du personnel éducatif, portant sur l'identification des formes contemporaines d'antisémitisme et la gestion pédagogique des propos idéologiques extrêmes.
3. **Une vigilance accrue** concernant les supports pédagogiques abordant des conflits internationaux, afin de garantir une contextualisation pluraliste et adaptée à l'âge des élèves.
4. **Le développement de programmes éducatifs** structurés dès le primaire, intégrant, les préjugés racistes et antisémites, la compréhension des mécanismes de discrimination et l'éducation à l'esprit critique face aux contenus diffusés sur les réseaux sociaux.
5. **Le renforcement des mécanismes de protection des victimes** et des témoins, afin de restaurer la confiance des familles et de réduire la sous-déclaration.

Escalade et manifestations d'antisémitisme dans les universités romandes

Une dynamique internationale et son ancrage en Suisse romande

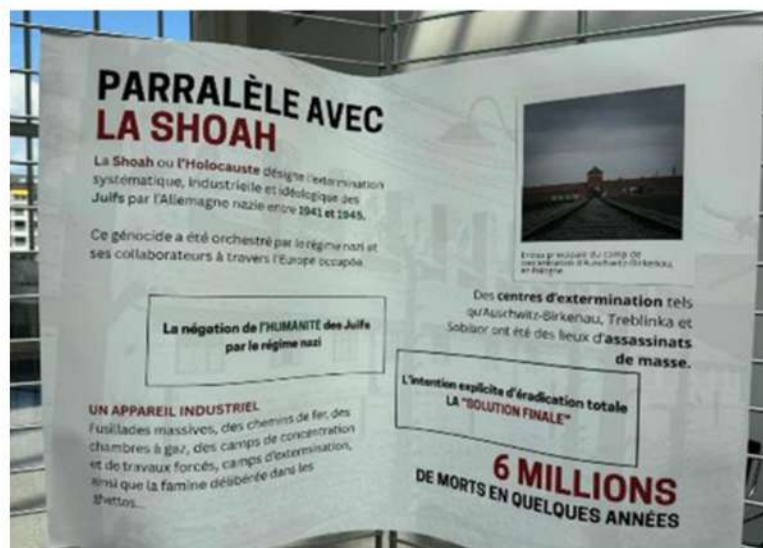
Les années 2024–2025 confirment l'inscription des universités romandes dans une dynamique internationale de radicalisation des mobilisations étudiantes liées au conflit israélo-palestinien. Observée sur plusieurs campus occidentaux (Columbia, Berkeley, Sorbonne, Sciences Po, UCL), cette évolution s'est traduite par des occupations, des revendications de boycott académique et une contestation accrue des autorités universitaires.

Les universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel se sont inscrites dans cette dynamique. Si ces mobilisations relèvent, à l'origine, d'une conflictualité politique, le climat de polarisation croissante observé en 2024 et 2025 a favorisé des glissements vers des manifestations visant des symboles et des personnes identifiées comme juives.

Avril 2024 : exposition « Gaza : un génocide en 4K »

Du 28 avril au 2 mai 2024, l'Université de Genève a accueilli une exposition intitulée « Gaza : un génocide en 4K », organisée par l'association AMEUG avec l'approbation du rectorat.

Cette exposition établissait des parallèles explicites entre les actions de l'armée israélienne et la Shoah, ainsi qu'avec le



L'un des panneaux de l'exposition « Gaza : génocide en 4K »

colonialisme et les oppressions indigènes. Ces comparaisons ont suscité de vives préoccupations.

La CICAD a immédiatement alerté le rectorat sur la gravité de cette banalisation de la mémoire de la Shoah. Elle a dénoncé une instrumentalisation politique inacceptable de la souffrance juive ainsi qu'une rhétorique assimilant, par le biais du « sionisme », le peuple juif à un bourreau collectif.

Une condamnation publique a été publiée par la CICAD, réaffirmant que la liberté d'expression ne saurait justifier de telles dérives antijuives dans un cadre universitaire. Cet épisode a constitué un moment structurant, contribuant à installer dans l'espace académique romand des comparaisons historiques particulièrement sensibles, ultérieurement reprises dans certains discours militants.

Septembre 2024 – juillet 2025 : l'agenda étudiant de la CUAE et la judicialisation du conflit

En septembre 2024, au début de l'année universitaire, la CUAE (association étudiante de l'UNIGE) a distribué un agenda contenant deux éléments considérés comme gravement problématiques par la CICAD :

1. **Le slogan « From the river to the sea Palestine will be free »**, un appel à l'éradication de l'État d'Israël, niant le droit à l'autodétermination du peuple juif et promouvant une idéologie antisioniste radicale, souvent vectrice d'antisémitisme.

2. **La mention des « 55 ans du triple détournement d'avions par le FPLP »**, organisation reconnue comme terroriste par la Suisse, l'Union européenne et les États-Unis. Lors de ces actions, les passagers juifs avaient été séparés des autres passagers. L'absence de mise en contexte critique a été perçue par la CICAD comme une forme de glorification du terrorisme.

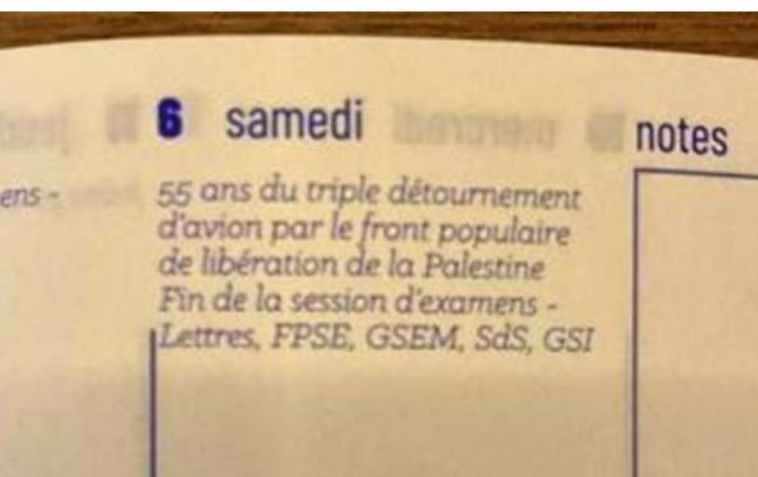
Fin septembre 2024, à la suite d'une intervention de la CICAD, la direction de l'UNIGE a interdit la diffusion de l'agenda.

Un compromis a été trouvé en novembre 2024 : la diffusion a été autorisée sous condition de l'ajout d'un QR code renvoyant vers une page explicative. Toutefois, la CUAE a déposé un recours auprès du tribunal administratif.

Le 24 juin 2025, le tribunal administratif a donné raison à la CUAE, estimant que les contenus litigieux relevaient de la liberté d'expression et ne violaient pas les règles de l'université.

Le 1er juillet 2025, la décision finale a confirmé la levée de l'interdiction ainsi que l'octroi d'un dédommagement en faveur de la CUAE.

La CICAD a dénoncé une banalisation inacceptable de slogans antisionistes et une jurisprudence préoccupante, susceptible de contribuer à la normalisation de formes d'antijudaïsme dans les espaces académiques suisses. Selon la CICAD, ce jugement participe à l'installation d'un climat anxigène pour les étudiants juifs et risque d'encourager une rhétorique radicale sous couvert de liberté d'expression.



Pages de l'agenda de la CUAE



Mai 2025 : occupations et confrontation institutionnelle

En mai 2025, après une première mobilisation à Uni Mail, le bâtiment Uni Dufour a été occupé par la Coordination Étudiante pour la Palestine (CEP), soutenue par la CUAE.

Les revendications comprenaient :

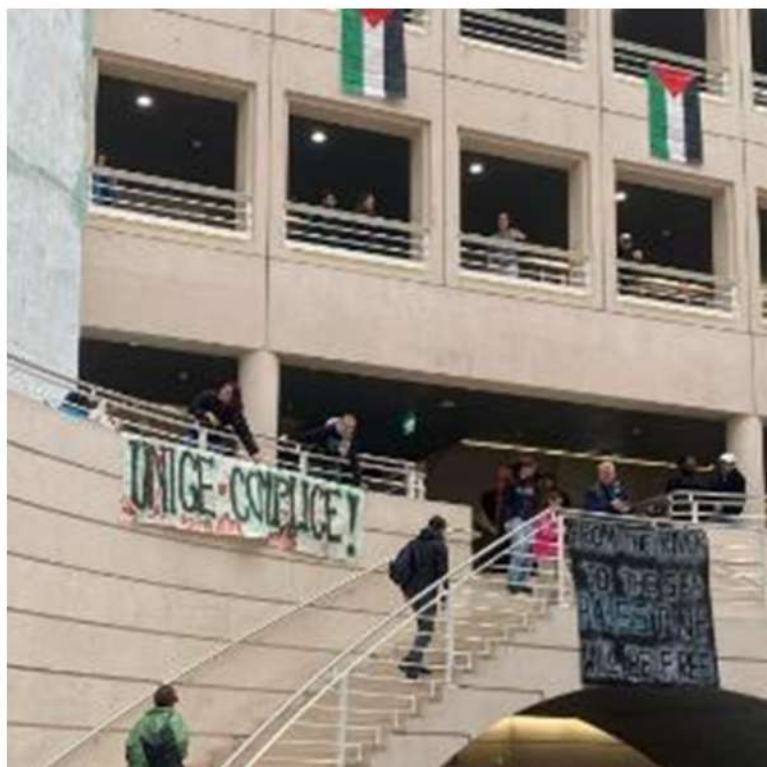
- la suspension des partenariats académiques avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv ;
- une prise de position institutionnelle contre les opérations militaires israéliennes
- un engagement en faveur d'un boycott académique.

Les slogans scandés incluaient :

- « Israël assassine – UNIGE complice » ;
- « From the river to the sea, Palestine will be free ».

Le rectorat a procédé à la fermeture du bâtiment et au dépôt d'une plainte pour violation de domicile.

Cette séquence marque un déplacement du débat vers une remise en cause directe de la neutralité académique et de la responsabilité institutionnelle, tout en inscrivant durablement le conflit géopolitique dans le fonctionnement des campus romands.



Glissements vers des manifestations ciblant l'identité juive

Si les mobilisations s'inscrivent initialement dans un registre politique, plusieurs incidents documentés en 2025 témoignent de glissements vers des manifestations visant explicitement des symboles juifs.

À l'EPFL, une étoile de David figurant sur une affiche annonçant une conférence sur les religions monothéistes a été noircie, tandis que le croissant musulman et la croix chrétienne sont restés intacts. Ce marquage sélectif constitue un indicateur clair de stigmatisation ciblée.



À l'EPFL, une étoile de David figurant sur une affiche annonçant une conférence sur les religions monothéistes a été noircie

Lors de certaines mobilisations, le slogan « Tout le monde déteste les sionistes » a été entendu. Dans le contexte observé, le terme « sioniste » tend à fonctionner comme un substitut collectif désignant indistinctement des Juifs, brouillant la frontière entre critique d'un État et désignation communautaire.

Les comparaisons répétées entre la Shoah et la situation à Gaza participent d'une relativisation historique particulièrement sensible. Selon la définition opérationnelle de l'IHRA, établir des comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis constitue un exemple d'antisémitisme contemporain.

Impact sur la communauté juive académique

Les signalements reçus par la CICAD font état d'un effet cumulatif sur le climat universitaire.

Des étudiants et membres du personnel juifs rapportent :

- une autocensure accrue ;
- une hésitation à afficher des symboles identitaires ;
- un sentiment d'isolement ;
- une inquiétude quant à la capacité des institutions à garantir un cadre protecteur.

L'enjeu dépasse les incidents isolés : il réside dans l'installation progressive d'un climat de polarisation où le débat géopolitique peut fragiliser le sentiment d'appartenance et la sécurité symbolique des membres de la communauté juive.

Enjeux institutionnels et perspectives

Les développements observés en 2024–2025 mettent en tension deux principes fondamentaux : la liberté académique et la responsabilité institutionnelle.

Si la liberté d'expression constitue un pilier de l'université, elle ne saurait justifier la banalisation de rhétoriques ou de symboles susceptibles de nourrir des formes contemporaines d'antisémitisme.

L'évolution observée ne se caractérise pas uniquement par des événements isolés, mais par une normalisation progressive d'un discours radicalisé dans l'espace académique romand.

Pour la CICAD, l'enjeu central demeure de préserver le débat démocratique et la liberté académique tout en empêchant l'installation durable, sous couvert d'engagement politique, de formes contemporaines d'antisémitisme dans les universités romandes.



Antisémitisme en ligne et radicalisation numérique

Propagande, théories complotistes et langage codé

L'année 2025 confirme que l'espace numérique constitue l'un des principaux vecteurs de diffusion de l'antisémitisme en Suisse romande. Les signalements reçus par la CICAD au cours des deux semestres montrent une intensification non seulement quantitative, mais également qualitative des discours antijuifs.

Un phénomène central observé en 2025 est l'utilisation systématique du terme « sionistes » comme substitut au mot « juifs ». Ce glissement lexical permet d'enrober des propos hostiles d'un vernis politique tout en visant, de manière collective, des personnes identifiées comme juives. Les slogans tels que « Tout le monde déteste les sionistes » ou « Nos rues ne seront jamais sionistes », diffusés en ligne puis repris lors de mobilisations publiques, illustrent cette stratégie.

Cette dynamique correspond aux exemples d'antisémitisme contemporain identifiés par la définition opérationnelle de l'IHRA, notamment lorsque la critique d'Israël franchit le seuil de la délégitimation du droit à l'autodétermination du peuple juif ou de l'assignation d'une responsabilité collective [3].

Parallèlement, la circulation accrue d'imagerie néonazie constitue un signal particulièrement préoccupant. La diffusion d'une vidéo attribuée à Active Club Romandia montrant un salut nazi, ainsi que la valorisation explicite de symboles nazis par des réseaux d'extrême droite tels que Swiss National Front, témoignent d'une banalisation inquiétante de références historiquement associées à la persécution et à l'extermination des Juifs. Cette évolution s'inscrit dans une tendance européenne plus large décrite par Europol [2].

Les attaques numériques visant directement des institutions juives ou des représentants communautaires, notamment via des caricatures publiées sur la plateforme La Hallebarde, renforcent ce climat hostile. Ces contenus reprennent des codes iconographiques classiques de déshumanisation et participent à la stigmatisation publique.

Ainsi, l'année 2025 marque un affaiblissement des tabous et un passage progressif d'un antisémitisme dissimulé à des manifestations plus assumées.

Plateformes numériques et modes de diffusion

L'antisémitisme en ligne observé en 2025 repose sur une architecture de diffusion multi-plateformes.

Les réseaux sociaux grand public assurent la visibilité et la viralité initiale des contenus. Les propos les plus radicaux migrent ensuite vers des espaces faiblement régulés ou des messageries chiffrées, ce que soulignent les analyses européennes sur l'extrémisme en ligne [2][4].

Les mécanismes identifiés incluent :

- re-publication rapide après suppression ;
- diffusion par captures d'écran ;
- constitution de micro-communautés fermées ;
- circulation simultanée sur plusieurs plateformes.

Cette structure renforce la résilience des contenus et complique les efforts de modération.

Un élément particulièrement préoccupant est la porosité entre espace numérique et espace public. Les appels diffusés en ligne ont permis de mobiliser rapidement des participants à des manifestations en Suisse romande. Les slogans observés en ligne se retrouvent ensuite reproduits dans l'espace urbain, créant un effet de renforcement mutuel.

Le numérique agit ainsi comme un amplificateur et un facilitateur de mobilisation.

Radicalisation des jeunes et espaces de socialisation numérique

Les autorités fédérales, notamment le Service de renseignement de la Confédération, soulignent que la radicalisation des jeunes constitue une préoccupation croissante [1].

En 2025, la radicalisation numérique des jeunes ne se manifeste pas nécessairement par une adhésion formelle à une organisation extrémiste. Elle s'opère de manière progressive, par exposition répétée à des contenus polarisants, par recommandation algorithmique et par intégration dans des groupes homogènes.

Les environnements numériques fréquentés par les jeunes, y compris certaines plateformes de jeux en ligne et serveurs de discussion, constituent des espaces où des références antisémites peuvent circuler sous forme de « plaisanteries » ou de provocations. Le réseau RAN et des études spécialisées ont documenté l'utilisation de ces plateformes comme vecteurs de diffusion de contenus extrémistes [4][5].

Cette banalisation progressive est particulièrement préoccupante dans la mesure où elle intervient à un âge précoce et contribue à normaliser des stéréotypes antijuifs.

Par ailleurs, l'année 2025 met en évidence une convergence rhétorique entre extrême droite numérique et certaines mouvances radicales d'extrême gauche. L'antisionisme radical sert parfois de point de jonction discursif, permettant la circulation de narratifs qui, sous couvert de critique politique, participent à la stigmatisation des Juifs.

Tendances observées en 2025

- Normalisation progressive du langage codé visant les Juifs ;
- Banalisation d'analogies et de symboles liés au nazisme ;
- Migration vers des plateformes faiblement régulées ;
- Renforcement du lien entre mobilisation en ligne et mobilisation de rue ;
- Vulnérabilité accrue des jeunes publics
- Convergence rhétorique entre extrêmes

Études de cas représentatifs

Propagande sioniste

1j J'aime Répondre 9

Peut être qu'il s'est adapté. Les juifs ultra orthodoxes crachent sur les personnes des autres religions, que ce soit des prêtres, des imams, pendant un enterrement, etc.

1j J'aime Répondre Modifié

C'est des nazis même plus que des nazis je sais pas si tu à vue les reportages en 1933 juste avant la deuxième guerre mondiale ça vas jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale c'était hier soir à la TSR

20h J'aime Répondre

moi ce qui me préoccupe en premier lieu c'est le génocide qui commettent les sionistes juifs de ultra droite contre le peuple palestiniens, si on le critique ils disent que nous sommes antisémites, or, la grand majorité de juifs de par le monde sont aussi contre ce génocide.

1j J'aime Répondre Envoyer un message Masquer

Commentaires issus de Facebook

Il n'y a plus aucun doute sur la nature de cette colonie messianique, malheureusement

RESOLUTION: NAZIS	ISRAEL
FOUNDED ON ARAB SUPREMACY	FOUNDED ON JEWISH SUPREMACY
EXPULSED NAZIS FROM THEIR HOMES	EXPULSED NAZIS FROM THEIR HOMES
PUT RACIAL GROUPS IN GHETTOS & CAMPS (EX. AUSCHWITZ)	PUT RACIAL GROUPS IN GHETTOS & CAMPS (EX. GAZA)
USED DOMINANT LANGUAGE FOR UNDESIRABLES	USED DOMINANT LANGUAGE FOR UNDESIRABLES
ENFORCED COLLECTIVE FUNDMENTS	ENFORCED COLLECTIVE FUNDMENTS
SIGNATURE METHOD: GAS CHAMBERS	SIGNATURE METHOD: CARPET BOMBING



Vidéo publiée sur Facebook par le groupe suisse d'extrême droite Active Club Romandia. Dans cette séquence, les membres apparaissent devant une croix en montagne, brandissant des drapeaux. On les voit exécuter le salut nazi accompagnés du message :

« Félicitations à nos camarades d'@ACHelvetia pour 6 mois d'activités !
 + Discipline et sport forgent le corps et l'âme, chaque entraînement est un acte de résistance contre le monde moderne. Toi-aussi devient actif! »

Images publiées sur le site frontnationalsuisse.hautetfort.com :



The Jews will do absolutely anything to keep power. Voting will be pointless.



COMMUNIQUE DU FNS (27.03.2020) - Front d'opposition à la nouvelle loi juive interdisant les signes de haine blanche

POLITIQUE - L'arrogance des ces juifs creuse leur tombe

Swiss National Front – Promotion du nazisme politisé et diffusion de contenus antisémites

Dans le cadre de la veille menée sur l'activisme de l'extrême droite en ligne, une publication supplémentaire du Swiss National Front, organisation connue dans l'espace numérique suisse pour la diffusion régulière de propagande nationaliste blanche et de contenus ouvertement antisémites, a été identifiée. Dans ce post, le groupe se félicite de « l'hitlérisation de la propagande politique dans la ville » et salue le « retour du nazisme politisé » dans l'espace public. Le texte présente la multiplication de symboles nazis — Hitler, SS et iconographie du Reich — non seulement comme un fait observé, mais comme une « évolution encourageante ». Le groupe affirme également que l'usage « ambigu » de ces symboles par certains jeunes attirerait une partie d'entre eux « du multiculturalisme racial vers le nationalisme blanc ».

La publication est accompagnée d'images montrant des graffitis portant des symboles SS, des affiches détournées de personnalités publiques affublées de moustaches hitlériennes, ainsi qu'une image de prestation de serment détournée pour laisser croire à un salut nazi. Ces éléments illustrent la stratégie délibérée du Swiss National Front visant à normaliser la présence visuelle et discursive du nazisme comme identité politique légitime, tout en renforçant sa visibilité dans l'espace public numérique.

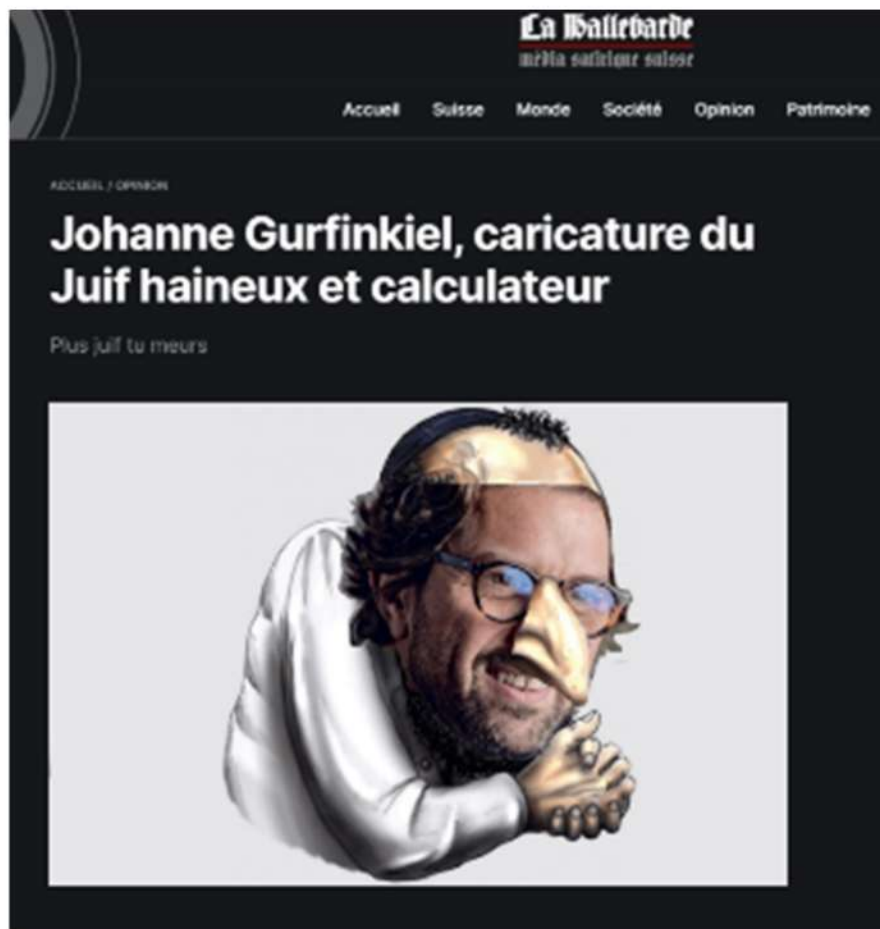
La plateforme se distingue depuis longtemps par la diffusion de contenus antisémites



récurrents, de discours déshumanisants à l'égard des Juifs, ainsi que de récits complotistes liés à une supposée « domination juive ». Ce schéma s'inscrit dans la dynamique plus large des groupes d'extrême droites européennes, qui intensifient leur présence en ligne et recourent à une imagerie nazie explicite pour attirer de nouveaux publics, en particulier les jeunes.

L'ensemble de ces éléments contribue à la banalisation progressive d'une idéologie radicale dans l'espace numérique et accentue le risque de diffusion et d'influence de ces discours au sein de segments vulnérables de la population.

La Hallebarde : Une plateforme extrémiste au cœur de la banalisation de l'antisémitisme en Suisse



La plateforme d'extrême droite La Hallebarde a publié un article d'une violence antisémite, attaquant nommément Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la CICAD. Par des propos et des illustrations d'une haine manifeste, le texte ravive des clichés antijuifs classiques et marque une nouvelle étape dans la banalisation de l'antisémitisme en Suisse.

Déjà supprimée par le passé pour incitation répétée à la haine, la plateforme est réapparue rapidement en ligne en radicalisant davantage son contenu.

Depuis, elle diffuse régulièrement une propagande extrémiste incluant attaques

Depuis, elle diffuse régulièrement une propagande extrémiste incluant attaques contre des acteurs et organisations juives, théories du complot antisémites, délégitimation des institutions démocratiques et usage de symboles nazis ou néofascistes. La résilience de La Hallebarde malgré plusieurs suppressions souligne les limites de l'application des règles des plateformes et la capacité des groupes radicaux à contourner les dispositifs de modération.

Cette dynamique contribue à l'intensification du discours antisémite dans l'espace numérique et alimente des processus de radicalisation préoccupants en Suisse.

Cas marquants 2025

plusieurs signalements sont parvenus à la CICAD concernant la **décoration d'une salle de sport en plein centre de Genève**. Au milieu des toiles d'araignées et des squelettes, trônait une poupée de bébé barbouillée de faux sang, affublée d'un t-shirt orné d'une étoile de David.

Un « détail » qui n'a rien d'anodin. La mise en scène évoquait, pour beaucoup, un imaginaire antisémite d'une violence inacceptable, bien loin de l'esprit léger d'Halloween.



Saisie par les plaintes, la CICAD a adressé une demande officielle à la direction de la chaîne de fitness concernée. Après quelques jours, les poupées ont été retirées.

Une issue salubre, mais un rappel nécessaire : les « déguisements » ou « blagues » qui exploitent des symboles religieux ou des traumatismes historiques ne relèvent pas du divertissement. À Halloween, mieux vaut choisir la friandise plutôt que le mauvais sort – surtout quand celui-ci rouvre de vieilles blessures.

Lausanne : polémique autour d'un T-shirt utilisant des symboles nazis. Un T-shirt vendu et porté par Andy West, fondateur de Libertad Wear et gérant du Taco's Bar à Lausanne, compare explicitement Israël à l'Allemagne nazie en détournant les lettres «SS» de la Waffen-SS dans l'inscription «Fuck ISSraël». Présenté par son créateur comme un «message engagé» dénonçant la situation à Gaza, le vêtement a déjà séduit une centaine d'acheteurs. Mais cette mise en scène de symboles nazis – sous couvert de critique politique – a été immédiatement dénoncée par la CICAD, qui y voit une banalisation des crimes du nazisme et une atteinte directe aux valeurs démocratiques. À la suite du signalement transmis par la CICAD aux autorités concernant le premier T-shirt, West a publié une nouvelle vidéo sur les réseaux sociaux.



Dans cette vidéo, il apparaît portant un T-shirt différent du premier, affichant l'inscription « Fuck Is Hell » accompagnée d'un dessin de rat, et présente également des piles supplémentaires de T-shirts destinés à la vente.



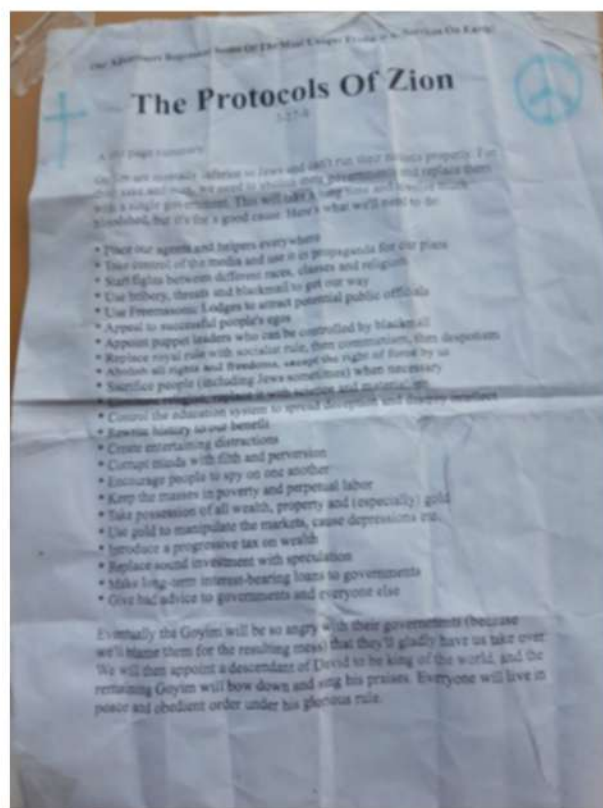
Le dessin de rat qui accompagne l'inscription renvoie à une imagerie antisémite classique. Dans la propagande antisémite européenne, notamment nazie, les Juifs étaient fréquemment représentés comme des rats afin de les déshumaniser et de les présenter comme une menace parasitaire pour la société.

Dans cette même vidéo, West tient également des propos stigmatisants à l'égard de la CICAD, reprenant des narratifs complotistes bien connus selon lesquels certains groupes « penseraient gouverner le monde », un motif récurrent des théories du complot antisémites.

En résumé :

- **Instrumentalisation de symboles nazis :** détournement explicite de l'imagerie de la Waffen-SS pour établir une analogie entre Israël et l'Allemagne nazie, participant à la banalisation des crimes du nazisme.
- **Réactivation d'une iconographie antisémite historique :** l'utilisation du rat renvoie à un imaginaire antisémite profondément ancré dans la propagande européenne, notamment nazie, où les Juifs étaient représentés comme des rats afin de les déshumaniser et de les présenter comme une menace parasitaire pour la société.
- **Reprise de stéréotypes antisémites classiques :** dans ses propos visant la CICAD, l'auteur mobilise un parallèle entre organisations juives et pouvoir de l'argent, reprenant un ressort central de l'imaginaire antisémite et des théories complotistes.

Deux incidents inquiétants ont été signalés à la CICAD à Lausanne. D'abord, **une affiche** reprenant le titre des *Protocoles des Sages de Sion* – pamphlet antisémite emblématique – a été collée sur un panneau à la place St-François, à proximité immédiate d'un arrêt de bus.



Des graffitis ont été découverts sur les enseignes des agences UBS à Genève et à Vernier, reprenant le slogan à connotation lourde « *From the river to the sea* », qui est interprété comme un appel à mettre fin à l'existence de l'État d'Israël.

Les agences de la banque UBS à Genève et à Vernier ont été la cible de déprédations particulièrement graves. Sur la façade de l'agence de Vernier, le slogan « From the river to the sea » a été tagué de manière ostentatoire, accompagné d'autres messages hostiles. Ce slogan, qui appelle sans équivoque à la disparition de l'État d'Israël, ne peut en aucun cas être interprété comme une



revendication politique légitime. Il constitue un appel à la haine et à l'élimination d'un État reconnu, et en tant que tel, il est inacceptable.

Cet acte s'inscrit dans une dynamique de radicalisation inquiétante du discours anti-israélien dans l'espace public. En visant une institution bancaire neutre, les auteurs de ces actes cherchent à diffuser un climat de peur et de pression idéologique incompatible avec les valeurs démocratiques de notre société.

Par ailleurs, des inscriptions antisémites ont été retrouvées sur les vitrines de l'assureur AXA à Vernier, notamment le slogan «Mort aux collabos», qui reprend une rhétorique nazie.



Exclusion de femmes juives du discours féministe – Lausanne, 8 mars 2025

Lors de la manifestation de la Journée internationale des droits des femmes, organisée le 8 mars 2025 à Lausanne, un cas manifeste d'exclusion a été observé à l'encontre de femmes juives souhaitant participer à la marche. Celles-ci entendaient exprimer leur solidarité avec les victimes de violences sexuelles dans les conflits armés, notamment les crimes commis contre des femmes israéliennes lors de l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023.

Les réactions hostiles du public, ainsi que l'empêchement physique de ces femmes à rejoindre la manifestation, témoignent d'une discrimination sélective grave : ces victimes ne sont pas reconnues ni protégées — uniquement en raison de leur identité.

Ainsi, des femmes violées parce que juives ne sont pas jugées dignes d'être défendues. Pire : elles sont éclipsées au seul motif de leur origine, dans une lecture antisémite des rapports de force. Les agresseurs ne sont pas désignés, encore moins condamnés, et les victimes ne méritent aucune compassion. Cette indignation sélective ne fait que creuser davantage le fossé entre les causes défendues et les réalités qu'elles prétendent combattre. Comment peut-on prétendre à une justice universelle tout en perpétuant de telles discriminations ? N'est-ce pas trahir la promesse même de l'égalité et de la solidarité ?

Les événements de Lausanne révèlent une rupture morale profonde au sein de certains mouvements féministes, qui abandonnent les femmes juives au nom d'une idéologie politique. La CICAD rappelle qu'une telle exclusion constitue une trahison des valeurs fondamentales. Il ne saurait y avoir de « bonnes » ou de « mauvaises » victimes. Chaque femme, quelle que soit son origine, mérite d'être protégée.



Des centaines de manifestants ont formé un «mur» antisioniste pour empêcher un groupe de femmes juives de se joindre au cortège. Ces dernières voulaient notamment dénoncer les «atrocités commises par le Hamas».

Odile Meylan /Tamedia

Plusieurs billets ont été découverts au cours de ce dans divers endroits de la ville de Genève.

Certains étaient collés sur les vitrines de commerces appartenant à des personnes juives, d'autres sur les façades de maisons privées de familles juives. Des billets ont également été apposés sur des feux de signalisation ou retrouvés dans des parcs publics.

Au cours de la période considérée, plusieurs billets à caractère antisémite ont été découverts dans différents secteurs de la ville de Genève.



Ces documents ont été retrouvés dans l'espace public ainsi qu'à proximité de lieux liés à des personnes de confession juive.

Un billet comportant l'inscription « voleurs assassins » accompagnée d'une étoile de David a été collé sur un poteau de feu de signalisation à proximité immédiate d'un centre commercial dans le quartier des Eaux-Vives.

Un autre exemplaire a été retrouvé au sol dans un parking public du centre-ville, à proximité d'un établissement scolaire.

Un billet à caractère antisémite a également été découvert sur le rebord d'une fenêtre d'un logement privé occupé par une personne de



confession juive dans un quartier résidentiel de Genève. Une plainte pénale contre inconnu a été déposée.

Enfin, plusieurs billets ont été retrouvés devant la vitrine d'un commerce appartenant à une personne de confession juive. Une plainte pénale a été déposée et, à ce jour, une procédure judiciaire est en cours concernant cet incident.

La CICAD condamne avec la plus grande fermeté les inscriptions antisémites, racistes et sexistes découvertes lors des Brandons de Payerne (VD), les 8 et 9 mars 2025.

Ces faits ont donné lieu à des condamnations pénales prononcées à l'encontre de onze personnes pour les tags à caractère raciste et antisémite lors de l'édition 2025 des Brandons de Payerne.

Ces slogans ne relèvent ni de l'humour ni de la satire, mais bien d'une banalisation inacceptable de la haine.

Sur la vitrine de l'ancien magasin Manor – propriété de la famille juive Blatt – on pouvait lire :

« Liquidation finale, solde de 39 à 45 %. »

Ce slogan détourne de manière choquante la mémoire de la Shoah, en faisant allusion à la « Solution finale » orchestrée par le régime nazi entre 1939 et 1945. L'inscription utilise un langage de liquidation commerciale pour évoquer une extermination systématique, ciblant ici une famille identifiée comme juive.

Sur la vitrine voisine de la boutique Marionnaud figurait une autre inscription :

« On a gazé la blatte, on a le monopole. »



Ce message à connotation exterminationniste fait référence au gazage – méthode d'extermination des Juifs dans les camps nazis – et compare implicitement les Juifs à des insectes nuisibles. Ce langage déshumanisant est issu des codes les plus classiques de la propagande antisémite.

Un char carnavalesque a par ailleurs représenté des personnages caricaturaux de Juifs orthodoxes, flanqués d'une menorah dont les bougies étaient remplacées par des pièces d'or. Cette mise en scène visuelle s'inscrit dans les stéréotypes antijuifs les plus anciens : ceux qui associent judaïsme, religion et obsession supposée de l'argent. Elle témoigne d'une construction culturelle hostile, reposant sur des symboles codés, reconnaissables et offensants.

Ces faits s'inscrivent dans une continuité préoccupante. La CICAD rappelle que les Brandons de Payerne avaient déjà été marqués en 2009 par une affaire similaire, lorsque le nom de l'écrivain Jacques Chessex fut tourné en dérision dans un char en lien avec le meurtre d'Arthur Bloch, Juif suisse assassiné en 1942 parce qu'il était juif



Un char décoratif présentait des personnages caricaturaux de juifs orthodoxes, accompagnés d'une menorah et de pièces d'or en guise de bougies une mise en scène problématique qui a suscité une vive indignation.

– un crime relaté cette même année dans un roman de Chessex. Ce précédent aurait dû servir d'alerte.

Ces pratiques ne relèvent ni de la critique sociale ni de la satire politique. Elles constituent au contraire une instrumentalisation perverse de l'espace festif à des fins de propagation de préjugés nauséabonds. Elles contribuent à l'érosion des repères mémoriels fondamentaux et nourrissent une atmosphère de haine et d'intolérance.

La CICAD salue les réactions immédiates de plusieurs députés vaudois qui ont contacté L'organisation et dénoncé publiquement ces dérives. Elle appelle les autorités communales et cantonales à prendre des mesures concrètes pour qu'aucun acte de ce type ne reste impuni et qu'une récidive soit activement empêchée.

À la suite de ces événements, la CICAD a engagé un dialogue formel et approfondi avec la Municipalité de Payerne afin d'examiner le déroulement des faits et de définir les mesures correctives à mettre en œuvre.

Des réunions de travail ont été organisées en vue d'élaborer une réponse structurée, comprenant notamment le renforcement des

contenus présentés lors de manifestations publiques, l'établissement de lignes directrices claires destinées à prévenir toute expression de haine ou de stigmatisation, ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation à l'intention des organisateurs, des acteurs culturels et du public.

La Municipalité a exprimé sa volonté de tirer les enseignements nécessaires de ces événements et de veiller à ce qu'aucune expression antisémite ou discriminatoire ne puisse trouver de légitimité dans l'espace public. Par ailleurs, l'intégration d'une dimension pédagogique et mémorielle liée à l'histoire locale est actuellement à l'étude, dans la conviction que le renforcement des connaissances historiques constitue un levier essentiel de prévention.

Un travail conjoint se poursuit afin de définir un plan d'action à moyen et long terme, articulé autour de volets éducatifs, préventifs et communautaires, visant à consolider durablement les valeurs de respect, de responsabilité et de coexistence au sein de l'espace public.

Nouvelle vague d'affiches haineuses imitant la Tribune de Genève

Des affiches détournant l'identité visuelle de la Tribune de Genève ont de nouveau fait leur apparition dans l'espace public genevois, véhiculant un message violent. Usurpant le logo du quotidien, ces affichettes se présentent comme des « unes » de journal et égrènent une série d'accusations.



Pour conclure par un slogan explicite : « Israël à la poubelle, plus jamais ça ». Le tout est accompagné d'un pictogramme représentant une personne jetant une étoile de David dans une poubelle, renforçant le caractère profondément antisémite du message.

Silence troublant dans un lieu de prière

Lors d'une brève célébration œcuménique à Genève, un pasteur a comparé la situation à Gaza avec Auschwitz. Aucun des 25 participants n'a réagi. La personne ayant signalé ce fait à la CICAD, choquée, a exprimé son désaccord à la fin de la cérémonie. Le pasteur a répondu : « Je maintiens ce que j'ai dit », tandis qu'un autre participant l'a invectivée.

Cette scène rappelle tristement les silences d'un autre temps. Lorsque l'histoire se répète, c'est souvent dans l'indifférence. Il est de notre devoir de rester vigilants, même — et surtout — dans les lieux qui devraient incarner la conscience morale.

Exclusion de participants juifs/sionistes lors de la Grève féministe Suisse, 14 juin 2025

Le 14 juin 2025, lors de la Grève féministe en Suisse romande, plusieurs collectifs féministes ont publié des directives excluant les participants identifiés comme « sionistes » ou portant des symboles juifs notamment l'étoile de David. Les consignes comprenaient également l'interdiction des drapeaux LGBTQ+ ornés de l'étoile de David.

Refus de collaboration avec un festival de cinéma juif à Genève Juin 2025

En juin 2025, un festival de cinéma juif basé à Genève a contacté la direction d'une salle de cinéma située dans la région de Carouge pour proposer une collaboration en vue de son édition 2026.

- Le premier échange s'est fait par message, suivi d'un courrier officiel envoyé le 3 juin 2025.
- Dans sa lettre, la direction du festival précisait que l'événement est totalement indépendant, apolitique, sans aucun financement gouvernemental (y compris israélien), et qu'il présente des films variés — y compris critiques envers la politique actuelle d'Israël.

Réponse de la direction du cinéma :

Le 18 juin 2025, la direction de la salle a répondu :

- Qu'elle comprenait les arguments du festival et y était en partie sensible ;
- Mais que, dans le contexte géopolitique actuel (conflit à Gaza), diffuser des films liés à la culture juive serait perçu comme une prise de position politique, ce qui lui paraît inacceptable à l'heure actuelle ;
- Ajoutant que "le comportement des dirigeants israéliens jette actuellement une ombre sur les valeurs de la culture juive, ce qui est regrettable".

Décision :

La salle a refusé d'accueillir le festival tant que la situation politique restera inchangée, tout en laissant ouverte la possibilité d'un dialogue futur.

Le 4 août 2025, le Festival international du film juif de Genève a déposé une plainte auprès de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations (ASFIP) contre la fondation Cinéma Bio, à la suite du refus d'une salle de cinéma située dans la région de Carouge d'accueillir l'édition 2026 du festival.

Par décision du 28 janvier 2026, l'ASFIP a déclaré la plainte irrecevable pour défaut de qualité pour agir au sens de l'article 84, alinéa 3, du Code civil suisse, dans sa nouvelle teneur entrée en vigueur le 1er janvier 2024. L'autorité a souligné que la modification législative établit une liste exhaustive des catégories habilitées à déposer plainte dans le cadre de la surveillance des fondations et que le statut de « destinataire potentiel » ne confère plus la qualité pour agir. Dès lors, la simple possibilité de bénéficier des prestations de la fondation ne suffit plus à fonder un droit de recours.

Toutefois, conformément à l'article 84, alinéa 2, du Code civil et à la pratique en matière de surveillance des fondations, l'autorité a tout de même décidé d'examiner les faits soulevés dans le cadre de la procédure à titre de dénonciation, c'est-à-dire dans le cadre d'un examen d'office relevant de sa compétence de surveillance, sans reconnaître à la plaignante un statut procédural formel ni les droits procéduraux y afférents.

Lors d'une rencontre **Interclubs le 21 juin 2025 entre deux clubs de tennis suisses à Winterthur**, de graves incidents ont eu lieu impliquant deux membres du tennis club de Bulle. Ces individus ont proféré des propos racistes et antisémites, ainsi que des menaces verbales à l'encontre d'un spectateur présent.

Accusations principales :

- Propos à caractère raciste et antisémite : l'un des joueurs aurait déclaré explicitement

« Je n'en peux plus des Suisses-Allemands, c'est vraiment une sale race, c'est comme les Juifs. »

- Menaces physiques et insultes personnelles à l'égard d'un spectateur :
- L'un des protagonistes aurait lancé : « Viens sur le parking, je vais m'occuper de toi. »
- Un autre aurait dit : « Si tu n'avais pas tes béquilles, je t'aurais réglé ton compte. »
- Comportement agressif généralisé envers le public et les arbitres, contenu uniquement grâce à l'intervention d'autres membres de l'équipe.

Réaction de l'encadrement arbitral :

- Les arbitres étaient apparemment familiers avec le comportement problématique des individus impliqués, et ont admis qu'il faut "être prudent en leur présence".
- Aucune sanction immédiate n'a été appliquée : les officiels ont choisi de calmer la situation au lieu de faire respecter les règlements.

Le juge arbitre principal a indiqué qu'il se contenterait de faire "une petite remarque" dans son rapport officiel.

Agression verbale à caractère antisémite à la gare Cornavin | Genève, 21 juin 2025

Ce qui s'est passé :

Le vendredi 21 juin 2025, vers 9h15 du matin, une femme enceinte de sept mois a été victime de menaces verbales et d'intimidation sur le quai du tram à la gare Cornavin, à Genève.

Un homme inconnu l'a approchée en affirmant avoir perdu son téléphone. Lorsqu'elle a refusé de l'aider au-delà de lui conseiller d'aller au poste de police, il est devenu agressif.

Nature de la menace :

- L'homme a traversé la rue pour la suivre, s'est approché d'elle de façon menaçante, a agité des objets (clés ou autres) d'une manière laissant penser qu'il tenait un couteau, et lui a dit clairement :

« Je pourrais te poignarder. Mais je ne le fais pas. »

- La victime a ressenti une menace immédiate pour sa vie et celle de son bébé. Elle a tenté de rester calme et polie pour éviter d'aggraver la situation, tout en se rapprochant d'autres passants sans qu'aucun n'intervienne.
- L'homme a ensuite commencé à poser des questions sur ses origines et sa religion.
- Lorsqu'elle a répondu qu'elle était marocaine et non pratiquante, il a insisté de manière agressive

« Tu n'es pas du Maroc. Tu mens. Tu es juive. Je le sais. »

Il a répété cette accusation à plusieurs reprises, bien qu'aucun signe extérieur ne révélât son identité (elle portait une étoile de David, mais cachée sous son t-shirt).

Conséquences :

La victime a décrit l'incident comme un traumatisme, soulignant la peur intense ressentie et la charge émotionnelle liée à la double menace physique et verbale à caractère antisémite.

L'absence de réaction du public a renforcé son sentiment d'insécurité. Elle envisage de solliciter un soutien psychologique pour terminer sa grossesse dans un climat plus serein. La CICAD a accompagné la victime dans ses démarches juridiques.

Le site Renversé

Le site Renversé est devenu aussi une plateforme de diffusion de contenus incitatifs à la haine et violents, glorifiant des actes de terrorisme et justifiant des meurtres comme des actes politiques légitimes.

Le fait qu'un tel site opère ouvertement en Suisse soulève de sérieuses questions sur les limites de la liberté d'expression et sur l'absence d'application de la loi face à des discours incitant à la haine ethnique et religieuse.

Renversé, un site identifié avec l'extrême gauche genevoise et lié à certains cercles de la scène alternative locale, a récemment publié plusieurs contenus extrémistes

préoccupants, tant sur le plan public que juridique.

Que trouve-t-on sur le site ?

1. Appel explicite à la violence contre des biens :

En février, le site a publié un appel à incendier des concessions Tesla, accompagné d'un mode d'emploi pour fabriquer des cocktails Molotov.

2. Publication d'un texte de Khaled Barakat (15 juin) :

·Khaled Barakat est une figure centrale du réseau Samidoun, interdit en Allemagne pour antisémitisme et liens avec des organisations terroristes palestiniennes, mais encore actif en Suisse.

·Le texte publié par Renversé glorifie une fusillade perpétrée au Musée juif de Washington (21 mai), au cours de laquelle deux employés de l'ambassade d'Israël ont été tués.

·L'auteur qualifie le tireur, Elias Rodriguez, de « héros » et de « fedayin » (combattant palestinien),

et présente l'attentat comme une « réponse légitime à la guerre génocidaire menée par l'entité sioniste ».

Le site original Renversé.co a été bloqué en octobre 2025 à la suite d'une décision judiciaire rendue à Lausanne, notamment en raison de la publication de noms de policiers et de contenus jugés problématiques au regard de la protection des droits de la personnalité. Le site est ainsi resté inaccessible pendant plusieurs mois.

Toutefois, au moment de la finalisation du présent rapport, nous avons été informés que la plateforme a repris ses activités sous un nouveau nom de domaine, permettant la poursuite de la diffusion de ses contenus.

Un incident s'est produit dans une salle de sport du quartier de La Maladière, à Neuchâtel

Selon le témoignage d'un des abonnés, un individu s'y entraînait en portant un maillot de football palestinien arborant le nom du Hamas – une organisation reconnue comme terroriste par la Suisse.

L'abonné, s'est adressé au personnel de l'établissement pour demander que la personne concernée soit invitée à changer de tenue. Selon lui, la demande a été rejetée, et l'employé ne voyait aucun problème considérant qu'il s'agissait là d'un t-shirt d'équipe comparable à celui porté par ceux qui soutiennent l'équipe nationale israélienne.

L'incident a conduit au dépôt d'une plainte officielle auprès de la direction de la salle, accompagnée d'une demande de prise de position claire sur la question. Selon le plaignant, il n'y a pas de place dans l'espace public pour des messages qui pourraient être perçus comme une forme de soutien ou d'apologie du terrorisme.



L'espace public romand comme vecteur de radicalisation : inscriptions murales, mobilisations de rue et légitimation progressive du discours antisémite

Passage d'un graffiti politique à un graffiti antisémite explicite après l'accord du 9–13 octobre 2025

L'année 2025 prolonge une dynamique observée depuis octobre 2023 : une augmentation continue des expressions antisémites dans l'espace public, notamment à travers des graffitis et des actes de dégradation. Au fil des mois, le nombre et la virulence des messages ont progressé.

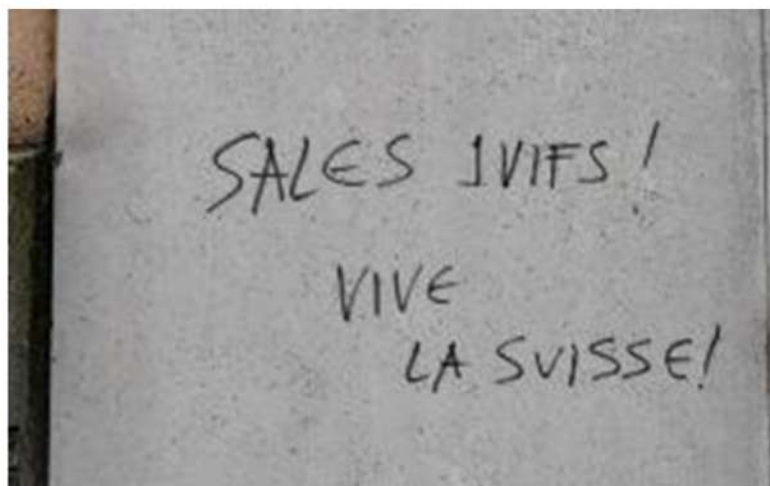
Parallèlement, la frontière entre critique politique et haine visant les Juifs s'est progressivement estompée. Si certains messages pouvaient encore être présentés comme relevant d'un registre politique, l'année 2025 a été marquée par une radicalisation plus visible.

Cette évolution a atteint un point culminant à la suite du cessez-le-feu conclu en octobre 2025 entre Israël et le Hamas dans le contexte du conflit au Moyen-Orient. Loin d'entraîner une accalmie dans l'espace public romand, les semaines suivantes ont été marquées par une hausse significative de graffitis antisémites explicites visant directement les Juifs, tels que « SALE JUIF », « FUCK JEWISH NAZI » ou « TUE LE SIONISTE EN TOI », ainsi que par l'apparition

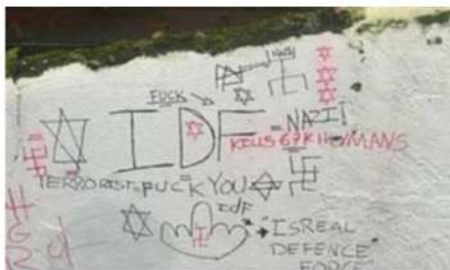
de croix gammées et de symboles néonazis. Ces inscriptions ont été relevées notamment à des arrêts de transports publics, sur du mobilier urbain et le long des parcours de manifestations.

Alors qu'auparavant certains graffitis demeuraient partiellement enveloppés dans un discours à portée politique, la seconde moitié de 2025 — en particulier après le mois d'octobre — révèle une évolution nette : les messages deviennent ouverts, violents et explicitement antisémites. Ils visent les Juifs en tant que groupe ethnoreligieux et ne relèvent plus d'une critique de la politique israélienne.

Les observations montrent ainsi un effacement marqué de la frontière entre expression politique et haine ethnoreligieuse, ainsi qu'une normalisation progressive de l'antisémitisme dans l'espace public



Plateau de Champel (GE)



Les manifestations anti-israéliennes en Suisse romande – Chronologie analytique 2025

Introduction générale – Une année de radicalisation progressive

L'année 2025 a été marquée en Suisse romande (Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais) par une intensification continue des mobilisations anti-israéliennes initiées après le 7 octobre 2023.

Si la critique de la politique du gouvernement israélien relève de la liberté d'expression — principe constamment rappelé par la CICAD — une partie significative des mobilisations observées en 2025 a franchi ce cadre pour s'inscrire dans une dynamique de radicalisation idéologique, rhétorique et organisationnelle.

Trois tendances structurantes se dégagent sur l'ensemble de l'année :

1. Substitution lexicale, du terme « sioniste » au terme « Juif », permettant l'expression d'un antisémitisme décomplexé sous couvert d'antisionisme.
2. Normalisation de slogans appelant implicitement à la disparition d'Israël, notamment « From the river to the sea ».
3. Institutionnalisation et élargissement des coalitions militantes, intégrant mouvements féministes, écologistes, marxistes et collectifs d'extrême gauche.

Premier semestre 2025 – Intensification et structuration

Mobilisation hebdomadaire et logistique transfrontalière

Durant les premiers mois de 2025, les manifestations se sont tenues de manière quasi hebdomadaire à Genève et Lausanne.

L'organisation a démontré un degré élevé de coordination :

- Mobilisation via réseaux sociaux en quelques heures.
- Transports collectifs organisés entre cantons.
- Participation de militants venant de France voisine.
- Déplacements coordonnés vers Berne pour des manifestations nationales.

Cette structuration témoigne d'un niveau organisationnel quasi professionnel.



Radicalisation des slogans et messages

Plusieurs mots d'ordre problématiques ont été documentés :

- « From the river to the sea, Palestine will be free »
- « Tout le monde déteste les sionistes »

Ce dernier slogan constitue un exemple typique de nouvel antisémitisme par substitution lexicale, où « sioniste » fonctionne comme désignation globale des Juifs.

12 avril 2025 – Manifestation Genève/Lausanne

Organisée notamment par Action Antifasciste Genève et BDS Genève, cette mobilisation a été qualifiée par la CICAD de discours antisémite sous couvert d'antifascisme.

Éléments marquants :

- Affiche représentant la Cisjordanie sans mention d'Israël.
- Narratif visant à nier l'existence même de l'État hébreu.
- Vidéo promotionnelle intégrant la chanson « Jenin » glorifiant les martyrs et la lutte armée.





Présence de drapeaux du FPLP : Lors des manifestations à Lausanne, la présence de drapeaux de l'organisation FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine) a été documentée. Le FPLP est considéré comme une organisation terroriste dans la plupart des pays.

14 juin 2025 – Grève féministe et exclusion

Lors de la grève féministe, des collectifs ont explicitement exclu les femmes identifiées comme « sionistes » ou portant l'étoile de David.

Cette pratique constitue :

- Une exclusion ciblée sur base identitaire.
- Une assimilation des Juifs au conflit israélien.
- Une rupture avec le principe universaliste revendiqué par ces mouvements.

Été 2025 (juillet–août) – Premiers signes visibles de radicalisation de rue

À Lausanne et Genève, les manifestations estivales reprennent les codes des mobilisations précédentes, mais avec des évolutions notables :

- Présence accrue de jeunes encagoulés.
- Rhétorique d'exclusion de l'espace public.
- Slogans visant à délégitimer toute présence « sioniste ».

Slogans documentés :

- « Nos rues ne seront jamais sionistes »
- « Tout le monde déteste les sionistes »
- « From the river to the sea »

On observe ici un glissement vers une logique de purification symbolique de l'espace public.

18 septembre 2025 – Lausanne : point de bascule

Le 18 septembre, à la Riponne, une manifestation non autorisée a rassemblé environ 1'000 personnes.

Organisateurs :

- Collectif Lausanne–Palestine
- CUP-Vaud
- Swiss-Palestine Network

Éléments significatifs :

- Appels explicites à la « disparition » de l'État d'Israël.
- Communication publique affirmant : « Lausanne est antisioniste ».
- Affirmation identitaire de la ville comme territoire idéologique.

Ce moment constitue un tournant : le discours ne vise plus seulement une politique, mais l'existence même d'un État.



Octobre 2025 – Radicalisation massive à Genève

7 octobre – Bel-Air

- Slogan « Intifada internationale »
- Répétition de « Tout le monde déteste les sionistes »

Le recours explicite au terme « Intifada » inscrit la mobilisation dans un imaginaire de confrontation violente.

19 octobre 2025 – Manifestation d'ampleur

Entre 1'800 et 3'200 participants ont défilé de la Poste du Mont-Blanc à la Place des Nations.

Organisation :

Coalition de 31 structures incluant :

- Groupes d'extrême gauche
- Collectifs écologistes
- Mouvements féministes
- Organisations anti-israéliennes



Éléments marquants :

- Comparaisons entre la Shoah et Gaza
- → Exemple d'antisémitisme secondaire.
- Présence visible de drapeaux du FPLP
- → Première apparition documentée à cette échelle en Suisse romande.
- Slogans récurrents : « From the river to the sea », « Tout le monde déteste les sionistes ».

La présence de symboles liés à une organisation classée terroriste dans de nombreux pays constitue un indicateur grave de normalisation d'une rhétorique radicale.

Dernier trimestre – Déplacement géographique et tactiques diversifiées

Face au durcissement policier dans les grandes villes, certains collectifs déplacent leurs actions vers des villes plus petites.

1er novembre – Sion

- Manifestation non autorisée.
- Plus de 300 participants.
- 34 interpellations.
- Décision cantonale de facturer les frais de sécurité aux organisateurs.

Ce déplacement traduit :

- Une stratégie d'évitement institutionnel.
- Une extension territoriale du phénomène.

Conclusion générale 2025

Entre janvier et décembre 2025, les manifestations anti-israéliennes en Suisse romande ont connu :

- Une augmentation quantitative des mobilisations.
- Une radicalisation qualitative des slogans.
- Une banalisation de l'antisémitisme par substitution lexicale.
- L'apparition de symboles liés à des organisations terroristes.
- Une structuration élargie des coalitions militantes.
- Une extension géographique vers des localités secondaires.

Parallèlement, les autorités suisses ont progressivement renforcé leur réponse sécuritaire et administrative.

L'année 2025 marque ainsi le passage d'un cycle protestataire post-7 octobre à une phase d'idéologisation structurée et d'ancrage durable du phénomène dans l'espace public romand

Conclusion

En 2025, les manifestations anti-israéliennes en Suisse romande ont connu une **radicalisation rapide et multidimensionnelle** : croissance du nombre de participants, intensification des slogans antisémites, présence de symboles terroristes, multiplication d'incidents violents, diversification géographique vers les petites villes et structuration de coalitions militantes élargies.

Parallèlement, les autorités suisses ont progressivement durci leur réponse.



Attaques contre la CICAD

Au cours de l'année 2025, on observe une aggravation nette et continue de l'ampleur comme de l'intensité des attaques dirigées contre la CICAD et son Secrétaire général. Celles-ci deviennent, au fil des mois, plus ciblées, plus personnalisées et parfois ouvertement agressives. Le discours public entourant l'organisation se radicalise : délégitimation persistante, recours croissant à des images et références issues de l'histoire de la haine antijuive, tentatives répétées de lui attribuer une identité politique étrangère, accusations de double allégeance, ainsi que des mises en cause dépassant largement le cadre d'un débat démocratique légitime. Ce durcissement touche simultanément les sphères politique, médiatique et sociale et influence profondément la manière dont la société suisse perçoit la lutte contre l'antisémitisme.

Durant cette période, la CICAD est fréquemment présentée comme une entité opérant au service d'intérêts extérieurs, parfois même comme une « antenne » de l'État d'Israël. De telles affirmations, relayées dans certains médias et tribunes, constituent une entreprise visant à détacher l'organisation de son identité citoyenne suisse et à en faire un acteur politique étranger.

Cette rhétorique reprend des motifs historiques bien connus, où des institutions juives sont accusées de double loyauté et d'influence indue, remettant en question la légitimité même de leur engagement public.

Parallèlement, la figure du Secrétaire général devient un point de focalisation, régulièrement attaquée par des qualificatifs dépréciatifs tels que « fauteur de guerre ». Dans certains cas, il est même question d'une « croisade politique » menée contre lui, ce qui transforme une discussion de fond en conflit personnalisé. La stratégie est claire : ériger une figure individuelle en symbole négatif afin d'affaiblir l'organisation dans son ensemble et de déplacer le débat des enjeux structurels vers un registre émotionnel et polarisant.

En parallèle, une augmentation notable du recours à la rhétorique de l'inversion de responsabilité se manifeste. Certains discours soutiennent que les actions de la CICAD seraient elles-mêmes à l'origine de tensions accrues. Des déclarations extrêmes, parfois relayées sur les réseaux sociaux, vont jusqu'à suggérer de « porter plainte contre la CICAD pour antisémitisme ». Ce renversement, qui transforme celui qui alerte sur la haine en prétendu générateur de haine, illustre une dynamique sociologique caractéristique : lorsque les faits dérangent un cadre idéologique, il devient plus simple de s'en prendre au messager plutôt que d'affronter la réalité.

Au même moment, la frontière entre critique politique légitime de la politique israélienne et propos stigmatisants visant indirectement ou directement les Juifs tend à disparaître.

Certains articles et tribunes font usage d'un vocabulaire explicite : analogies entre Gaza et le ghetto de Varsovie ou la Shoah. Dans d'autres cas, l'emploi de symboles liés à l'industrialisation de la mort des juifs durant la Seconde guerre mondiale ou de comparaisons historiques approximatives sert à désigner la CICAD elle-même comme acteur problématique. Ces choix linguistiques construisent un espace sémantique où tout organisme juif peut être présenté comme porteur d'une responsabilité collective et où son ancrage citoyen est occulté au profit d'une lecture idéologique.

Sur le plan sociologique, l'ensemble de ces phénomènes révèle plusieurs mécanismes fondamentaux. Le premier est celui de l'essentialisation : les Juifs de Suisse et la CICAD sont parfois réduits à une identité politique unique, associée de manière mécanique aux actions d'un État étranger. La pluralité des opinions et l'ancrage citoyen des membres de la communauté sont ainsi effacés. Le deuxième mécanisme est la lutte pour le pouvoir de définir la réalité : contester l'existence ou l'ampleur de l'antisémitisme devient une manière de délégitimer ceux qui le documentent. Le troisième mécanisme est

Un des objectifs de la CICAD (qui figure encore sur l'article Wikipedia) est "la défense de l'image d'Israël lorsqu'elle est diffamée". Soutenir Israël aujourd'hui contre les critiques, c'est encourager l'abomination génocidaire, c'est mettre sur pied d'égalité le respect des juifs et le regard sur un état criminel, c'est créer un amalgame insupportable entre juifs et colonisation sanguinaire qu'on ne peut que détester, c'est mettre une cible dans le dos de TOUS les juifs !!!! C'est encourager l'antisémitisme !!!!
Pourquoi ne pas porter plainte contre la CICAD pour....
ANTISÉMITISME ?
Probablement peu de chances d'aboutir, mais ça aurait le mérite de pousser Gurfinkiel au bout de ses sophismes absurdes 🤡🤡🤡

Un autre élément marquant de cette période est l'apparition d'une convergence rhétorique entre des acteurs politiques habituellement opposés. Des personnalités de gauche, de droite ainsi que des figures islamistes militantes reprennent parfois les mêmes accusations : influence, manipulations présumées, pressions, opacité supposée. La rencontre de groupes ne partageant aucune base idéologique, mais se rassemblant autour d'un même adversaire, signale un glissement préoccupant. Cette confluence, observée dans des contextes de polarisation croissante, correspond à un « consensus de dénigrement » où l'ennemi commun devient le ciment d'alliances discursives inattendues.

la réactivation de schémas anciens de suspicion antijuive : accusations de propagande, rumeurs sur des réseaux d'influence, soupçons de double allégeance et insinuations sur des intentions cachées. Enfin, un processus de déshumanisation institutionnelle se développe, notamment par l'emploi de caricatures ou d'illustrations représentant la CICAD comme une force militaire ou destructrice, ce qui contribue à présenter l'organisation comme une menace plutôt que comme un acteur civique. L'ensemble de ces dynamiques produit un environnement public plus hostile à l'égard d'une organisation juive majeure en Suisse, tout en fragilisant la confiance du public dans

serein et met en péril la sécurité symbolique et sociale de la communauté juive. Elle impose un climat où la distinction entre critique légitime et discours haineux devient de plus en plus floue, au détriment de la cohésion sociale et de la vigilance démocratique.

À titre d'exemples, on peut mentionner :



Le lobby pro-Israël @cicadch appelle les autorités genevoises & vaudoises à annuler les deux manifs sur Genève & Lausanne avec toujours la même confusion de l'antisémitisme avec l'antisionisme. Le premier est un acte haineux puni par la loi, le deuxième une critique légitime du régime israélien en tant que projet colonial qui se fait au détriment de la population indigène palestinienne.

Les sionistes deviennent de véritables disques rayés, ramenant toujours la même rengaine.

Répondre



Résumé des activités juridiques 2025

L'année 2025 s'est caractérisée par un approfondissement et un élargissement significatifs de l'activité juridique menée par la CICAD.

Au cours de l'année, l'organisation a été impliquée dans de nombreuses procédures majeures, certaines initiées les années précédentes et ayant évolué vers une instruction formelle en 2025, d'autres correspondant à de nouvelles plaintes déposées à la suite d'événements survenus durant l'année.

Les procédures engagées couvrent principalement trois domaines :

- l'incitation à la discrimination raciale et le négationnisme (art. 261bis CP) ;
- les menaces et l'alarme à la population (art. 258 CP) ;
- les atteintes à l'honneur et la diffamation (art. 173–174 CP) ;
- ainsi que des démarches administratives liées à des situations de discrimination institutionnelle.

Procédures issues des années précédentes

Une procédure ouverte en 2024 pour atteinte à l'honneur s'est poursuivie en 2025.

En novembre 2025, le Ministère public genevois a ordonné l'ouverture d'une instruction pénale formelle.

Cette décision marque le passage du stade de la plainte initiale à une phase d'examen approfondi des éléments de preuve, comprenant auditions et analyse des éléments constitutifs de l'infraction. La procédure devrait se poursuivre en 2026.

Par ailleurs, un dossier antérieur relatif à des publications à caractère néonazi et négationniste a connu un développement significatif en octobre 2025, à la suite de nouveaux contenus diffusés en ligne comportant symboles nazis et déclarations niant l'extermination des Juifs durant la Shoah.

Ces nouveaux éléments ont conduit à l'ouverture d'une investigation complémentaire.

Nouvelles plaintes pénales déposées en 2025

Plainte contre un site d'extrême droite en ligne (novembre 2025).

Une plainte pénale a été déposée à la suite de publications comprenant :

- des caricatures aux caractéristiques antisémites manifestes ;
- la représentation des Juifs comme « ennemis du peuple » ;
- des comparaisons et références d'inspiration nazie ;
- des attaques personnelles visant des représentants de la communauté juive.

Des mesures urgentes ont été sollicitées afin d'examiner la responsabilité des exploitants du site et de limiter la diffusion des contenus illicites.

Plainte à la suite de menaces en ligne contre des vacanciers juifs (septembre 2025)

À la suite de publications diffusées sur les réseaux sociaux lors de l'arrivée de vacanciers juifs orthodoxes dans une station touristique suisse, une plainte ou dénonciation . Les messages comportaient des propos injurieux graves ainsi que des menaces explicites ou implicites contre leur intégrité physique.

La plainte ou dénonciation se fonde notamment sur l'art. 261bis CP ainsi que sur l'art. 258 CP relatif à l'alarme à la population.

Plainte pour agression verbale et menaces à Genève (juin 2025)

Une plainte a été introduite à la suite d'un incident au cours duquel une femme juive enceinte a été verbalement agressée et menacée de violence dans l'espace public en raison de son identité juive. Les faits dénoncés relèvent des dispositions relatives aux menaces et à l'incitation à la discrimination.

Procédures institutionnelles et culturelles

Démarche auprès de l'autorité de surveillance des fondations (août 2025)

Une saisine a été adressée à l'autorité compétente à la suite du refus d'accueillir un

Le motif invoqué reposait sur l'idée que la présentation d'œuvres issues de la culture juive pourrait être perçue comme une prise de position politique dans le contexte actuel au Proche-Orient.

Cette procédure soulève des questions de principe relatives à la discrimination indirecte fondée sur l'appartenance religieuse ou culturelle dans des institutions bénéficiant d'un statut public.

Démarches à l'encontre d'un magazine satirique suisse (juillet-août 2025)

Des actions juridiques ont été engagées à la suite de l'utilisation détournée d'un slogan historiquement associé aux camps d'extermination nazis. La CICAD a exigé la reconnaissance du caractère offensant de la publication ainsi qu'un engagement formel visant à prévenir toute répétition d'atteinte à la mémoire de la Shoah.

Données quantitatives clés – 2025

- sept procédures juridiques toujours actives au cours de l'année ;
- Deux dossiers ont franchi le seuil de l'instruction pénale formelle en novembre 2025 ;
- Cinq nouvelles plaintes ou démarches juridiques ont été déposées durant l'année ;
- La majorité des procédures repose sur l'art. 261bis CP (discrimination raciale et incitation à la haine) ;
- Dans plusieurs cas, les art. 258 CP (menaces graves) et 173–174 CP (atteintes à l'honneur) ont également été invoqués.

Tendances et défis majeurs

- Multiplication de publications comportant symboles nazis et contenus négationnistes ;
- Glissement de la haine en ligne vers des menaces concrètes dans l'espace public ;
- Tentatives d'exclusion d'événements culturels juifs au nom d'une prétendue « neutralité » ;
- Usage croissant d'outils juridiques contre les acteurs engagés dans la lutte contre l'antisémitisme.

Remarque juridique

Les procédures mentionnées ci-dessus se trouvent à différents stades d'instruction. La présomption d'innocence demeure pleinement applicable à l'ensemble des personnes concernées tant qu'aucune décision judiciaire définitive n'a été rendue.

La CICAD tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux avocats qui l'accompagnent tout au long de l'année dans le suivi et la conduite de ces procédures. Leur engagement constant, leur rigueur professionnelle et leur expertise juridique constituent un soutien essentiel à l'action de l'organisation.

**Me Alain Bruno Lévy, Président d'honneur de la CICAD,
Me Lionel Halpérin, vice-Président de la CICAD,
Me David Bitton,
Me Mathias Burnand,
Me Céline De Loriol,
Me Benjamin Grumbach,
Me Stéphane Grodecki,
Me Sarah Halpérin,
Me Vincent Spira**

Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et leur détermination dans la défense des principes fondamentaux.

Contexte international

L'année 2025 confirme et prolonge une dynamique internationale préoccupante d'augmentation soutenue de l'antisémitisme, amorcée dès la fin de 2023. Dans de nombreux pays européens, les niveaux d'incidents antisémites demeurent historiquement élevés, même lorsque certaines statistiques montrent un léger recul par rapport au pic observé en 2024. En France, plus d'un millier d'actes antisémites ont été recensés en 2025¹ ; au Royaume-Uni, plusieurs milliers d'incidents ont été enregistrés, parmi les totaux les plus élevés jamais documentés² ; en Allemagne, les données publiées récemment font état d'une forte hausse des faits signalés depuis octobre 2023³. Des tendances comparables ont été observées dans d'autres États européens⁴. L'ensemble de ces données souligne que l'antisémitisme ne constitue pas un phénomène isolé ou ponctuel, mais un processus transversal, durable et transnational⁵.

Un trait central de la période réside dans la corrélation étroite entre l'actualité géopolitique et les pics d'incidents antisémites⁵. Les tensions internationales se traduisent rapidement par des vagues de discours de haine, de menaces et, dans certains cas, par des violences physiques visant des personnes et des institutions juives. En 2025, plusieurs événements graves à forte résonance internationale ont marqué l'année, notamment l'agression d'un rabbin à Orléans en France⁶, une attaque meurtrière contre une synagogue

à Manchester au Royaume-Uni⁷, des agressions physiques signalées en Italie⁴ ainsi qu'une attaque mortelle lors de célébrations de Hanoucca à Sydney, en Australie⁸. Par ailleurs, des synthèses internationales font état d'au moins vingt personnes juives tuées dans le monde en 2025 lors d'attaques à motivation antisémite⁴. Ces événements ont renforcé le sentiment d'insécurité au sein de nombreuses communautés juives et influencé le débat public en Europe.

Le numérique demeure un vecteur central de diffusion des contenus antisémites. Les réseaux sociaux et plateformes en ligne favorisent la circulation rapide de narratifs complotistes, de discours négationnistes et de formes d'accusation collective visant les Juifs⁵. Dans de nombreux cas, les expressions en ligne débouchent sur du harcèlement ciblé, des menaces directes et parfois des actes commis dans l'espace public.

La Suisse n'est pas isolée de ces évolutions. Les dynamiques observées dans les pays voisins d'augmentation des signalements, de corrélation avec l'actualité internationale et forte présence de l'antisémitisme en ligne se retrouvent également dans le contexte helvétique^{9,10}. En Suisse romande, une hausse marquée des incidents a été constatée, y compris dans les établissements scolaires et dans l'espace public⁹. Dans les régions germanophones et italophones,

des cas d'injures, de menaces et de graffitis à caractère nazi ont également été documentés¹⁰. Les caractéristiques de l'antisémitisme en Suisse s'inscrivent ainsi dans la tendance européenne plus large.

Comme ailleurs en Europe, la question du sous-signallement demeure un défi important⁴. En Suisse, la collecte des données repose en partie sur des mécanismes régionaux distincts, ce qui nécessite une lecture consolidée afin d'obtenir une vision nationale cohérente^{9,10}. Les autorités fédérales ont reconnu en 2025 la nécessité de renforcer le monitoring et la stratégie nationale de lutte contre l'antisémitisme¹¹.

En définitive, l'année 2025 confirme que l'antisémitisme évolue aujourd'hui dans un espace transnational : les narratifs, les modes d'action et les dynamiques d'escalade franchissent rapidement les frontières⁵. Le contexte international constitue dès lors un élément essentiel pour comprendre les évolutions nationales et orienter des réponses adaptées et coordonnées.



Notes

1. Ministère de l'Intérieur (France), Actes antireligieux – Tendances 2025, Paris, 2026.
2. Community Security Trust (CST), Antisemitic Incidents Report 2025, Londres, 2026.
3. RIAS – Bundesverband, Antisemitische Vorfälle in Deutschland 2024 (publication 2025), Berlin.
4. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Antisemitism – Overview of data available, 2025/2026.
5. OSCE/ODIHR, Hate Crime Data – Annual Report, Varsovie, 2025.
6. Le Monde, « L'agression d'un rabbin à Orléans suscite l'indignation », mars 2025.
7. The Guardian, « Antisemitic incidents spiked after Manchester synagogue attack », février 2026.
8. Reuters, « Australia begins inquiry into antisemitism after Bondi attacks », février 2026.
9. CICAD, Rapport sur l'antisémitisme en Suisse romande 2024 (publication 2025).
10. FSCI & GRA, Antisemitismusbericht Schweiz 2024 (publication 2025).
11. Conseil fédéral suisse, communications officielles relatives au renforcement de la stratégie nationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, 2025.

Recommandations

Prévention et éducation

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une **approche d'éducation et de prévention**.

- Mise en place d'une étude dans les établissements scolaires afin de **mettre en évidence la présence de préjugés à caractère racistes et antisémites**. Une telle enquête permettra d'étudier les opinions, les attitudes racistes, les actes de violence subis, la discrimination, les besoins de formation dans ce domaine et l'état actuel des connaissances.
- Des **formations pour les enseignants**, dont l'objectif sera de les aider à réagir face aux actes racistes et antisémites en milieu scolaire d'une part, et d'autre part de disposer d'une connaissance plus fine de ces phénomènes
- Des **formations pour les élèves**. Les programmes éducatifs de la CICAD ont pour but de sensibiliser les jeunes à réfléchir aux préjugés ainsi qu'aux comportements qui peuvent en découler. Adaptés aux élèves ainsi qu'aux enseignants par le biais de modules de formation ciblés, ces derniers sont réalisés avec l'aide de pédagogues spécialisés.
- **La pratique de la vérification des informations** est plus que jamais nécessaire face à l'amplification des fake news. Pourquoi ces théories du complot prennent-elles une telle ampleur ? Comment vérifier l'information face à l'essor de la désinformation ? Il est essentiel de poser ces questions.

La recherche de l'information, la qualité et les sources de cette information doivent faire l'objet d'une stratégie pédagogique approfondie, pleinement intégrée au cursus scolaire.

- Les **clubs de sport** doivent être sensibilisés à la thématique du racisme, de l'antisémitisme et de la discrimination. Les autorités devraient s'impliquer davantage afin de favoriser la lutte contre les discriminations dans le cadre sportif.

Protection juridique

- Introduction d'une reconnaissance de la qualité de partie civile pour les associations afin qu'elles puissent agir face aux contrevenants à la norme pénale contre la discrimination et l'incitation à la haine (Art. 261bis CP).
- Modification du Code pénal par l'introduction de nouvelles dispositions punissant l'utilisation et la diffusion publique, la fabrication, l'importation et l'exportation de symboles racistes.

Sensibilisation et vigilance

- **Les victimes et les témoins d'actes antisémites doivent être encouragés à signaler ces actes** auprès de la police et des organisations dédiées. Le mutisme participe à la banalisation de ce type de situations.

- **Sensibilisation des fonctionnaires de police**, notamment dans le conseil et l'accompagnement des victimes d'actes racistes et antisémites. De plus, l'enregistrement systématique des cas par la police et la collaboration avec les associations telles que la CICAD aideront à affiner les connaissances sur l'antisémitisme.
- **Chaque élu devrait faire preuve de vigilance et d'engagement.** Chaque acte antisémite est un coup porté aux valeurs que nous défendons tous. Nous attendons de nos élus qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent et dénoncent, avec fermeté, toute atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens et toute propagation du racisme.

information est sans lien avec l'affaire relatée.

- **Les réseaux sociaux**, dans lesquels les propos antisémites sont les plus nombreux, doivent continuer à être **soumis à une surveillance rigoureuse.** Les posts, pages ou groupes antisémites doivent être systématiquement supprimés.

Médias et réseaux sociaux

- **Les médias doivent rester vigilants quant au contenu des publications sur leurs sites et des blogs qu'ils hébergent.** La liberté d'expression n'autorise pas les opinions et amalgames racistes et antisémites. Les rédactions romandes ont, semble-t-il, bien compris le problème que pose la diffusion de propos antisémites via les commentaires de lecteurs et ont pris un certain nombre de mesures afin d'y remédier. Nous saluons cette initiative. Néanmoins, trop de commentaires antisémites continuent de passer "entre les mailles du filet" de la modération.
- Les responsables des différentes rédactions doivent **se montrer attentifs à certains titres d'articles, textes ou blogs qui pourraient véhiculer des préjugés antisémites.** Notamment, l'appartenance religieuse de personnes impliquées dans des affaires pénales ne devrait pas être mentionnée lorsque cette

Annexes

1. Méthodologie

Depuis 2003, la CICAD se charge de collecter, d'enregistrer et d'analyser :

- **Les témoignages des victimes et témoins d'actes antisémites** : par téléphone, par courriel ou encore à travers un formulaire en ligne, les victimes et témoins d'antisémitisme peuvent contacter la CICAD par plusieurs moyens et signaler des incidents antisémites. Ces signalements sont analysés et discutés afin de définir s'ils relèvent bien de l'antisémitisme.
- **Les documents et les textes antisémites** : ceux-ci peuvent prendre la forme de livre, de courrier, de magazine, de vidéo, de chanson ou encore de graffitis.
- **Monitoring des médias sociaux** : les réseaux sociaux sont la plus grande source d'antisémitisme. La CICAD effectue un travail de veille afin de recenser de manière systématique les incidents antisémites en ligne. Ces recherches permettent notamment d'appréhender au mieux les tendances antisémites.

Tous les actes recensés se sont obligatoirement produits en Suisse romande.

En ce qui concerne les actes sur Internet, ceux-ci sont recensés dans le cas où l'auteur ou le destinataire d'un post est domicilié en Suisse romande. À propos des sites dont les serveurs ne sont pas domiciliés en Suisse, seuls ceux-dont il est avéré que l'exploitant est Suisse romand sont d'intérêt pour le travail de la CICAD.

Cette méthodologie de recensement permet de produire une analyse qualitative et de produire le rapport annuel sur l'antisémitisme.

Néanmoins, tous les actes antisémites ne sont pas portés à la connaissance de la CICAD. En effet, la nature d'Internet fait qu'il est impossible de tout enregistrer. De plus, certaines victimes d'antisémitisme ne souhaitent pas témoigner.

2. Définitions

À propos du terme “antisémitisme”

Le terme *antisémitisme* prête à confusion et ne suffit pas à rendre compte de toutes les haines antijuives. Le phénomène est ancien et protéiforme ; il a évolué au cours des siècles et des sociétés. La judéophobie antique, l'antijudaïsme chrétien et la judéophobie antireligieuse des Lumières se sont succédé et confondus pour produire finalement la forme la plus **racialiste et nationaliste** de la haine antijuive : l'antisémitisme.¹⁹

Le terme *antisémitisme* a été inventé en 1879 par le journaliste antisémite allemand Wilhelm Marr, pour désigner la haine des Juifs et du judaïsme prônée au sein de l'association politique qu'il a fondée : La ligue antisémite.

L'antisémitisme de l'époque se concentre donc sur des traits prétendument permanents chez les Juifs en tant que groupe ethnique, afin de délégitimer leur statut d'égalité. Très rapidement, la distinction entre “aryen” et “sémita” se substitue à la plus ancienne opposition entre “chrétien” et “juif”²⁰. Des théoriciens de l'anthropologie raciale légitimeront par la suite ces théories, en leur donnant un fondement pseudo-scientifique, qui influenceront directement la pensée politique des futurs dirigeants nazis.²¹

Le manque de précision que recouvre l'utilisation de ce mot ne doit pas occulter un fait indéniable : le terme antisémitisme a toujours été appliqué aux Juifs pour désigner la haine à leur égard.

Le terme *antisémitisme* n'a jamais visé les “Sémites” en tant que tels. Le terme “sémita” désigne de facto un groupe de langues de la même famille comme l'hébreu, l'arabe, l'araméen, le babylonien, l'assyrien ou l'éthiopien **et non pas un groupe ethnique**. Ainsi, toute argumentation visant à démontrer qu'un individu “Sémita” ne peut pas être *antisémite* n'est pas acceptable intellectuellement.

¹⁹ TAGUIEFF Pierre-André, “Chapitre premier. Questions de mots : «racisme antijuif» et «antisémitisme»”, dans *L'antisémitisme*. Paris, *Presses Universitaires de France*, “Que sais-je ?”, 2015, p. 7-11.

²⁰ Texte extrait de “De l'antijudaïsme à l'antisémitisme” sur le site Herodote.net : <http://www.herodote.net/histoire/synthese.php?ID=24>

²¹ United States Holocaust Memorial Museum

Antisémitisme

Pour effectuer son travail au mieux, la CICAD utilise la **définition opérationnelle de l'antisémitisme de International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)**. L'IHRA a été créée en 1998 par l'ancien président suédois Göran Persson et compte aujourd'hui 33 États-membres, dont la Suisse. L'IHRA promeut la coordination politique internationale afin de renforcer **l'engagement moral des sociétés et lutter contre le négationnisme et l'antisémitisme**.

La définition opérationnelle de l'IHRA, non-contraignante, a été adoptée par les États-membres le 26 mai 2016. Il s'agit d'une définition de travail qui fait l'unanimité au sein des associations luttant contre l'antisémitisme et pour la préservation de la mémoire de la Shoah. En 2021, le **Conseil fédéral** a confirmé l'adoption de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, reconnaissant ainsi sa valeur et sa pertinence.

Définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA

“L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard.

Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.”

Exemples destinés à guider le travail de l'IHRA

L'antisémitisme peut se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. Cependant, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme. L'antisémitisme consiste souvent à accuser les Juifs de conspirer contre l'humanité et, ce faisant, à les tenir responsables de « tous les problèmes du monde ». Il s'exprime à l'oral, à l'écrit, de façon graphique ou par des actions, et fait appel à des stéréotypes inquiétants et à des traits de caractère péjoratifs.

Parmi les exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, les médias, les écoles, le lieu de travail et la sphère religieuse, on peut citer, en fonction du contexte et de façon non exhaustive :

- L'appel au meurtre ou à l'agression de Juifs, la participation à ces agissements ou leur justification au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion ;
- La production d'affirmations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les Juifs ou le pouvoir des Juifs en tant que collectif comme notamment, mais pas uniquement, le mythe d'un complot juif ou d'un contrôle des médias, de l'économie, des pouvoirs publics ou d'autres institutions par les Juifs ;

- Le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable d'actes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives ;
- La négation des faits, de l'ampleur, des procédés (comme les chambres à gaz) ou du caractère intentionnel du génocide du peuple juif perpétré par l'Allemagne nationale-socialiste et ses soutiens et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste) ;
- Le reproche fait au peuple juif ou à l'État d'Israël d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste ;
- Le reproche fait aux citoyens juifs de servir davantage Israël ou les priorités supposés des Juifs à l'échelle mondiale que les intérêts de leur propre pays ;
- Le refus du droit à l'autodétermination des Juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste ;
- Le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique ;
- L'utilisation de symboles et d'images associés à l'antisémitisme traditionnel (comme l'affirmation selon laquelle les Juifs auraient tué Jésus ou pratiqueraient des sacrifices humains) pour caractériser les Juifs et les Israéliens ;
- L'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des Nazis ;
- L'idée selon laquelle les Juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

Infractions considérées par l'IHRA

Un acte antisémite est une infraction lorsqu'il est qualifié ainsi par la loi (c'est le cas, par exemple, du déni de l'existence de l'Holocauste ou de la diffusion de contenus antisémites dans certains pays)

Une infraction est qualifiée d'antisémite lorsque les victimes ou les biens touchés (comme des bâtiments, des écoles, des lieux de culte et des cimetières) sont ciblés parce qu'ils sont juifs ou relatifs aux Juifs, ou perçus comme tels.

La discrimination à caractère antisémite est le fait de refuser à des Juifs des possibilités ou des services ouverts à d'autres. Elle est illégale dans de nombreux pays.

Antisionisme

Le **sionisme** est un mouvement national du peuple juif visant à l'autodétermination et au statut d'État pour le peuple juif dans sa patrie ancestrale, la terre d'Israël.

L'**antisionisme**²² désigne l'opposition au sionisme. L'antisionisme peut s'exprimer explicitement ou implicitement par le **rejet** de la nation juive et du droit à l'autodétermination, par la **diffamation** des individus et des groupes associés au sionisme, et par la **minimisation ou la négation du lien historique** des Juifs avec la terre d'Israël.

L'antisionisme se distingue de la critique des politiques ou des actions du gouvernement israélien, en ce qu'il **attaque la légitimité fondamentale de l'État juif**.

Critique d'Israël

La critique d'Israël, de son gouvernement et de ses politiques **ne relève pas de l'antisémitisme**. Dans ce cadre, l'IHRA précise dans sa définition que la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite.

Distinction antisionisme et critique d'Israël

Il est primordial de faire la distinction entre la critique tout-à-fait légitime des actions d'Israël et l'antisionisme. **L'antisionisme n'a rien à voir avec une quelconque critique de la politique israélienne.** Cette idéologie rejette le droit à l'autodétermination des Juifs et est donc antisémite.

Théories du complot juif

Le mythe de la conspiration juive est peut-être la plus vieille théorie du complot. Les Juifs sont perçus avec méfiance tout au long du Moyen Âge en Europe et régulièrement accusés des fléaux de l'époque.

Au début du XXe siècle, *Les Protocoles des Sages de Sion* détaillent un prétendu plan de conquête des Juifs sur le monde. Ce document est rapidement identifié comme un faux, ce qui n'empêchera pas sa diffusion tout au long du XXe siècle. Les accusations de domination sont au cœur des théories du complot juif. Selon Pierre-André Taguieff²³, le complot juif s'est présenté sous quatre formes successives au cours de l'histoire :

1. **Antiquité et Moyen-Âge** : conviction que les Juifs sont solidaires exclusivement entre eux et qu'ils haïssent Jésus et par conséquent Dieu.

²² Glossary ADL, "Anti-Zionism", <https://www.adl.org/resources/glossary-term/anti-zionism>

²³ TAGUIEFF Pierre-André, "Le mythe du complot juif, un survol historique", Revue des deux mondes, juillet 2016

Ces certitudes sont à la base de la théorie du complot des **meurtres rituels** par les Juifs.

2. **Dès le XIXe siècle** : période des théories de **complots internationaux**. Les Juifs sont jugés comme inassimilables et décrits comme des parasites. Ils sont des “corps étrangers” et jouent le rôle d’un “État dans l’État”.

3. **Fin du XIXe, début du XXe** : le complot juif se transforme en **complot international**.

4. **Depuis 1948 (année de l’indépendance de l’État d’Israël)** : apparition du **complot sioniste mondial**. Dès les années 1990, celui-ci devient également le “complot américano-sioniste”.

3. Législation suisse

Art. 8 de la Constitution fédérale – Égalité

1 Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

2 Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d’une déficience corporelle, mentale ou psychique.

3 L’homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l’égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L’homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

4 La loi prévoit des mesures en vue d’éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 15 de la Constitution fédérale – Liberté de conscience et de croyance

1 La liberté de conscience et de croyance est garantie.

2 Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.

3 Toute personne a le droit d’adhérer à une communauté religieuse ou d’y appartenir et de suivre un enseignement religieux.

4 Nul ne peut être contraint d’adhérer à une communauté religieuse ou d’y appartenir, d’accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

**Art. 261^{bis} du Code pénal –
discrimination et incitation à la
haine**

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ou de leur orientation sexuelle,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ou de leur orientation sexuelle ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ou de leur orientation sexuelle, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.



Glossaire

des termes antisémites

C	Cabale / Kabbale juive Complot judéo-maçonnique
D	Dragons célestes
E	(((écho)))
H	Holohoax / Holofaux / Lolocauste
I	Illuminati
J	Judéo-bolchévisme
K	Khazar
N	Naziosioniste / Nazionisme
P	Protocoles des Sages de Sion
Q	Qui ?
R	Rothschild
S	Sayan Sioniste Soros
T	tSSahal
Z	ZOG

“**Antisémitisme**” signifie, dans son acception commune : “une attitude d’hostilité à l’égard des minorités juives, quel que soit, d’ailleurs, le motif de cette hostilité”. Cette hostilité peut aller d’une aversion individuelle jusqu’à des formes de persécution idéologiques et institutionnalisées.

Un **racisme protéiforme** qui s’adapte et évolue au gré de l’actualité, des troubles socio-économiques ou des orientations de nos sociétés lorsqu’il s’agit de déterminer un bouc émissaire responsable des maux. Le langage antisémite est vaste et les termes utilisés afin de propager la haine des Juifs ne sont pas toujours compréhensibles ou identifiables pour les personnes non aguerries.

Ces dernières années, nous observons notamment une augmentation de la technique du **dog whistle**. Ce procédé permet aux courants racistes de communiquer dans des espaces socialement contraignants de manière codée et compréhensible seulement par les initiés. La **quenelle** de Dieudonné – un salut nazi inversé – ainsi que le **88**, qui fait une référence double à la huitième lettre de l’alphabet (H) pour déclarer **Heil Hitler**, sont des exemples typiques de cette méthode.

Le *dog whistle* est notamment utilisé sur les réseaux sociaux, car celui-ci permet d’échapper au monitoring et aux règles des diverses “communautés” en ligne.

Afin de mieux appréhender le large éventail des termes antisémites, il est apparu nécessaire de proposer un glossaire, toujours non exhaustif, qui permettra de disposer de larges notions.

C

Cabale / Kabbale

La cabale et la **Kabbale** sont deux termes distincts. Toutefois, les milieux d'extrême droite et conspirationnistes en font usage de façon équivalente, afin d'exprimer leur antisémitisme. Le terme "Kabbale" de l'hébreu Qabbalah est aujourd'hui utilisé communément pour définir la mystique juive et les traditions ésotériques du judaïsme. Il convient cependant de savoir que dans le langage talmudique Qabbalah signifie tout simplement "réception" et désigne la transmission des textes prophétiques et hagiographiques de la Bible sans aucune connotation mystique ou ésotérique.

Le mot "**cabale**", introduit dans la langue française dès le XVII^e siècle, signifie *"une forme de complot ourdi par un groupe de personnes unies autour d'un projet secret visant à conspirer pour le succès de leurs opinions et de leurs intérêts au sein d'un État ou d'une communauté donnée."*

La **théorie du complot juif** est l'une des sources de l'antisémitisme dans laquelle les allusions à la "Kabbale" dans le sens "cabale" sont les plus fréquentes.

de la foutaise. La Kabbale s'en est servie pour tenter de modifier la chronologie de l'évolution humaine et d'arrêter notre bond en avant imminent, qui comprendra l'activation de notre ADN actuellement inutilisé (que les scientifiques de la Kabbale appellent "ADN poubelle"). Les efforts pour stopper notre évolution se poursuivent depuis l'époque sumérienne, lorsque des entités extraterrestres ont modifié l'ADN et l'ont essentiellement déconnecté à 90%. Mais même si le CERN a "reboostée", la Kabbale ne pourra pas nous diriger vers la ligne de temps négative.

Extrait d'un texte complotiste provenant d'une branche suisse

QAnon – (5 juillet 2022, Telegram)

Complot judéo-maçonique

Le complot judéo-maçonique ou **judéo-maçonnerie** est une théorie du complot désignant une alliance supposée entre les Juifs et les francs-maçons afin d'atteindre la domination de la société. Son origine provient des mouvements contre-révolutionnaires qui accusaient les francs-maçons et les Juifs d'être derrière la Révolution française.

D

Dragons célestes

Les "dragons célestes" sont des personnages du manga d'Eiichiro Oda, **One Piece**. Dans la société inventée par Oda, les dragons célestes occupent la place la plus haute de la noblesse et sont intouchables. Descendants et héritiers des fondateurs du "gouvernement mondial", les dragons célestes sont extrêmement riches et jouissent de tous les

privileges possibles. Ces caractéristiques semblent s'aligner aux stéréotypes sur les Juifs véhiculés par les discours antisémites. Ainsi, l'expression "dragons célestes" est utilisée par des internautes afin de désigner les Juifs et leurs prétendus privilèges sans les nommer.

E

(((Écho)))

La **triple parenthèse**, également appelée (((écho))) fait partie de l'antisémitisme codé en ligne. Majoritairement utilisé par les mouvements d'extrême droite, il sert à **marquer, identifier et stigmatiser** les personnes et institutions juives.

H

Holohoax / Holofaux / Lolocauste

La **négation de la Shoah** consiste en un déni des faits historiques de l'Holocauste des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Afin d'exprimer leur opinion et remettre en cause la véracité du génocide perpétré par le régime nazi, antisémites et négationnistes utilisent des mots-valises : **Holo – Hoax**, hoax signifiant "canular" en anglais, **Holo – Faux** ou encore **LOL (laughing out loud) – Holocauste**, qui donne Lolocauste.



Image provenant d'un site négationniste genevois

I

Illuminati

Les Illuminati font référence à la fois à un groupe qui a réellement existé il y a plus de deux siècles et à une société fictive à qui l'on prête une puissance infinie. Historiquement, l'**Ordre des Illuminati** est une société secrète fondée en Bavière par Adam Weishaupt en 1776. Inspiré par les idéaux des **Lumières**, le groupe voulait promouvoir l'éducation de la raison, la philanthropie et s'opposait à l'influence religieuse dans la société.

L'Ordre des Illuminati fut interdit en 1785 par un édit du gouvernement bavarois avant de disparaître complètement.

Malgré la très courte durée de vie de l'Ordre, les Illuminati ont toujours eu une image ténébreuse dans l'histoire populaire et sont rapidement devenus la source principale du fantasme complotiste.

Durant l'**entre-deux-guerres**, la propagande fasciste proclamait que les Illuminati étaient un élément subversif, qui servait les élites juives, eux-mêmes derrière le capitalisme mondial et le communisme soviétique. Le but ultime des Illuminati ? Créer un **Nouvel Ordre Mondial**.

Cette attitude conspirationniste à l'égard des Illuminati ainsi que leurs liens avec les Juifs est construite sur des **thèmes antisémites classiques** : le contrôle sur le monde, l'ingérence dans la politique et le complot ultime qui est d'accéder au pouvoir total sur la gouvernance mondiale.

Les Illuminati sont restés longtemps confidentiels, jusqu'à l'explosion d'Internet, qui leur a redonné une place de choix parmi les idées complotistes. Aujourd'hui, "l'œuvre des Illuminati" reste l'explication la plus simple pour les conspirationnistes, pour qui tout peut être imputé à ce groupe bavarois du XVIIIe siècle.

J

Judéo-bolchévisme

Le terme de **judéo-bolchévisme** existe sous plusieurs variantes, dont **judéo-marxisme** ou encore **judéo-communisme**.

Cette expression est utilisée dans les discours alliant antisémitisme et anticomunisme et vise à affirmer que les Juifs sont les maîtres à l'œuvre de la Révolution bolchévique et du communisme en

général. Ce mythe, initialement diffusé par les Russes blancs dès 1917, a été récupéré par le régime nazi, puis par les idéologies nationalistes d'extrême droite.

K

Khazar

Au sein des milieux complotistes, les termes **Khazar** ou **Mafia khazarienne** sont utilisés pour faire référence au peuple juif. Les Khazars étaient un peuple apparenté aux Turcs, semi-nomade de la fin du VIe siècle après J.-C. et établi au sud-est de la Russie européenne, au sud de l'Ukraine, en Crimée et au Kazakhstan. À la fin du 19e siècle émerge la **théorie** selon laquelle le noyau des Juifs ashkénazes actuels descendrait d'une hypothétique diaspora juive khazarienne qui aurait migré vers l'ouest. Malgré le fait que les études n'ont pas confirmé la théorie d'un lien entre les Khazars et les Juifs ashkénazes, cette dénomination est utilisée fréquemment et sert deux buts.

Premièrement, le terme Khazars est utilisé comme **dog whistle** et permet de parler des Juifs sans les nommer expressément. Deuxièmement, et plus insidieusement, se référer aux Juifs comme Khazars est une manière de dire que les Ashkénazes ne descendent pas des israélites et n'auraient donc aucun lien avec la terre d'Israël.

N

Naziosioniste / Nazionisme

Les différentes contractions entre sionisme et nazisme relèvent directement de la nazification d'Israël et des Juifs sionistes. Ces termes apparaissent lors des recrudescences du conflit israélo-palestinien.

P

Protocoles des Sages de Sion

En **1903**, dans la Russie prérévolutionnaire, paraissent ***Les Protocoles des Sages de Sion***. Initialement, l'origine de ce texte est mystérieuse, mais il est présenté comme le compte-rendu d'une réunion secrète entre représentants de la communauté juive qui annoncerait un plan pour dominer le monde. **Faux le plus célèbre de l'histoire occidentale**, il est en réalité un texte créé par la **police secrète du tsar Nicolas II de Russie** à des fins politiques. En effet, face à la montée du bolchévisme, le pouvoir tsariste a décidé de désigner un **bouc émissaire** et ainsi de diaboliser les mouvements révolutionnaires en les faisant passer pour un complot dirigé par les Juifs.

En **août 1921**, un journaliste du Times de

Londres, Philip Graves, démontre comment ce texte est un **faux** et est en fait, en majorité, le produit du plagiat de Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu, ou la politique de Machiavel au XIXe siècle. Écrit par Maurice Joly en 1864, ce pamphlet était dirigé contre Napoléon III. Malgré cela, le texte continue de rencontrer une notoriété croissante à travers le monde et est traduit dans plusieurs langues.

En France, en 1920, de premières traductions sont publiées sous le titre "Procès-verbaux de réunions secrètes des sages d'Israël". Aux États-Unis, c'est l'industriel et antisémite Henry Ford qui se chargera de leur propagation. Il sera notamment une source d'inspiration, ainsi qu'un document sur lequel Adolf Hitler s'appuiera pour écrire Mein Kampf. Par la suite, Les Protocoles des Sages de Sion deviendront un pilier de la propagande du IIIe Reich.

En Suisse, les Protocoles sont interdits depuis 1935, à la suite du procès de Berne qui établit la fausseté du document. Aujourd'hui, Les Protocoles des Sages de Sion sont toujours aussi populaires, notamment dans les milieux d'extrême droite et conspirationnistes, mais également dans le monde arabe.

Q

Qui ?

Qui ? est un slogan antisémite qui a fait son apparition lors des manifestations **anti-pass**

sanitaire en 2021. Ce “**Qui ?**” est en fait une question rhétorique faisant référence aux Juifs. En effet, une manifestante avait, août 2021, brandi une pancarte listant une série de personnalités juives avec la question : Mais qui ? Le **Q** du qui portant les cornes du diable. Cette pancarte dénonçait, selon elle, les personnes au pouvoir derrière la crise sanitaire.

Bien que ce slogan ait été connu du grand public à travers cette manifestation, il est parti d’une interview de juin de la même année.

Dans celle-ci, Dominique Delawarde, un ancien général français, affirmait que les médias étaient contrôlés par la “meute médiatique”. Désirant rendre le propos du général à la retraite plus explicite, le chroniqueur Claude Posternak insiste en demandant : “Qui ? Mais dites qui ?”. Dalwarde finit par répondre : “La communauté que vous connaissez bien.”

Cet élément de langage a été utilisé pour désigner un bouc émissaire en période de crise sanitaire. Toutefois, aujourd’hui, les termes QUI / Qui ? ont totalement intégré l’expression antisémite et continuent d’être employés pour propager la haine contre les Juifs.

R

Rothschild

La **famille Rothschild** est une famille issue de la bourgeoisie, d’origine juive allemande. Les Rothschild se sont fait connaître dès le

XVIII^e siècle dans la banque et la finance. Aujourd’hui, la plupart des branches de la famille se sont éteintes, anéanties par le nazisme. Toutefois, les branches anglaise et française subsistent.

Une des **théories du complot** les plus répandues dans le monde tourne autour de cette famille et affirme que les Rothschild contrôlent secrètement **l’économie mondiale**. Cette rumeur conspirationniste est apparue au milieu du XIX^e siècle et a, depuis, pris plusieurs formes : les Rothschild auraient commandité des assassinats politiques, déclenché et financé des guerres, ou encore, plus récemment, créé la pandémie du COVID-19.

Ce ne sont pas seulement les membres de la famille qui sont attaqués, mais également ceux qui ont travaillé dans une banque Rothschild, à l’instar du Président Emmanuel Macron. Ce dernier est souvent décrit comme la “**marionnette des Rothschild**” par les extrémistes de droite.

S

Sayan

Selon les milieux antisémites, un “sayan” (“sayanim” au pluriel) serait une personne juive issue de la Diaspora et collaborant avec le Mossad dans le domaine de l’espionnage et la désinformation. C’est un terme qui accuse simplement les Juifs de “double appartenance”.

Sioniste

Le terme “**sioniste**” désigne une personne qui soutient le mouvement du **sionisme**. Le sionisme croit en l'**autodétermination** du peuple juif et vise à établir un foyer national juif. Dire d'une personne qu'elle est sioniste n'est donc pas antisémite en soi.

Toutefois, ce terme est souvent utilisé de manière interchangeable avec le mot “juif” pour désigner les Juifs en général, qu'ils soient sionistes ou non. Dans le discours d'Alain Soral, par exemple, le mot “juif” est pratiquement systématiquement remplacé par le mot “sioniste” (et également “communautaire”), ce qui lui permet d'avoir des propos antisémites tout en se défendant d'être simplement “antisioniste”.

Dans les milieux antisémites et conspirationnistes, il est souvent question de “contrôle sioniste” et d'accusations de sionisme. Ce qui revient à dire : contrôle des Juifs et judaïsme.

Soros

George Soros est un financier milliardaire né en Hongrie, d'origine juive et survivant de la Shoah. Aujourd'hui, il est citoyen américain et est connu pour sa philanthropie et ses idées progressistes et libérales.

Soros est haï par l'extrême droite et la complosphère qui l'imaginent comme **contrôlant le monde en secret** grâce à ses investissements. Il serait notamment derrière la migration en Europe et donc le **grand remplacement**.

Symbole antisémite du Juif apatride, Soros est considéré par ses détracteurs comme si puissant, qu'il serait en train de déclencher la dissolution des frontières nationales. L'invoquer s'inscrit ainsi dans la continuité de l'antisémitisme traditionnel et lie l'argent, le pouvoir, l'étranger et le complot.

T

tSSahal

La référence directe à la **Schutzstaffel (SS)** pour désigner l'armée israélienne relève de la nazification d'Israël. Cette façon d'écrire Tsahal a pour but de diaboliser l'IDF (Israel Defence Forces) en la qualifiant de nazie. Une autre forme courante est : **Waffen tSSahal**.

Z

ZOG

Zionist Occupied Government, abrégé ZOG est une croyance suprémaciste blanche qui déclare que les gouvernements occidentaux – en particulier les États-Unis – sont contrôlés par les Juifs.

RAPPORT ANNUEL

ANTISÉMITISME EN SUISSE ROMANDE 2025

Case postale 3011
1211 GENEVE

Tel. +41 22 321 48 78
cicad.ch@gmail.com

www.cicad.ch

